Master 2 Mention Psychologie

Parcours Ingénierie en psychologie du comportement : Intégration sociale et Prévention

Rapport de stage

Organisme d'accueil : AUDACIA *Un autre visage de la solidarité*

Etudiante *:* Mina DRECQ

Tutrice *:* Jennifer MANGEARD-LOURME

Enseignant référent *:* Stéphane JOUFFRE

Psychologue référente : Claire BOUTILLIER

Année universitaire : 2025-2026

Résumé

Ce rapport rend compte de l'avancée du stage de deuxième année de master réalisé au sein du pôle Handicap – Psychosocial de l'association Audacia, Un autre visage de la solidarité, située à Poitiers. La mission de ce stage a consisté en la réalisation d'un diagnostic visant à identifier les déterminants de l'acceptation de l'implantation d'un logement social à proximité du lieu de résidence des riverains. À cette fin, une revue de la littérature portant sur l'acceptation de l'ouverture de logements sociaux dans son quartier a été menée. Par la suite, trois questionnaires destinés au grand public ont été élaborés afin de mettre en évidence les déterminants les plus saillants influençant le niveau d'acceptabilité. Les résultats ont ainsi permis d'identifier ces déterminants et de les transmettre sous la forme d'une synthèse vulgarisée ainsi que d'un rapport complet à destination de l'association.

Sommaire

Résumé.....**1**
Sommaire.....**2**
Introduction.....**3**
I. Présentation de la structure.....**3**
A. Le lieu de stage.....3
B. Contexte.....4
II. Analyse de la demande.....**4**
A. Demande initiale.....4
B. Formulation de la mission.....5
C. Définition de la mission.....7
III. Réponse à la demande de stage.....**7**
A. Revue de la littérature.....7
B. Méthode.....15
1 - Questionnaire Personnes Sans-Abris.....15
Participant·es.....15
Matériel et Procédure.....16
Résultats.....17
2 - Questionnaire demandeur·euses d'Asile.....21
Participant·es.....21
Matériel et Procédure.....21
Résultats.....22
3 - Questionnaire Personnes avec des Troubles Psychiques.....26
Participant·es.....26
Matériel et Procédure.....26
Résultats.....27
Discussion.....31
Conclusion.....**37**
Bibliographie.....**38**
Annexes.....**44**
Annexe A.....44
Annexe B.....46
Annexe C.....47
Annexe D.....49
Annexe E.....53
Annexe F.....54
Annexe G.....58
Annexe H.....60
Annexe I.....64
Annexe J.....66

Introduction

Dans le cadre du Master 2 de Psychologie, parcours Ingénierie en Psychologie du Comportement : Intégration sociale et Prévention, j'ai réalisé un stage de 500 heures au sein de l'association Audacia, au pôle Handicap-Psychosocial. Ce stage a été encadré par Mme Mangeard-Lourmes, responsable du pôle et tutrice de stage, ainsi que par M. Jouffre, enseignant-chercheur et responsable du Master, et Mme Boutillier, psychologue référente de la formation.

Ce rapport présentera dans un premier temps l'association Audacia et le contexte de la mission de stage. Dans un second temps, la demande formulée par la commanditaire, la définition de la mission, ainsi que les démarches mises en œuvre pour y répondre seront exposés.

I. Présentation de la structure

A. Le lieu de stage

Fondée en 1963 sous le nom d'Entraide Sociale Poitevine, l'association Audacia a pour mission d'accompagner les personnes en situation de précarité, d'exclusion sociale ou de vulnérabilité. Son action repose principalement sur l'accès à un logement adapté et sur un accompagnement social visant à favoriser l'autonomie, la stabilisation des situations personnelles et administratives ainsi que l'insertion sociale des personnes accompagnées.

L'association intervient sur quatre départements de la région Nouvelle-Aquitaine (Vienne, Haute-Vienne, Deux-Sèvres et Charente) et accompagne plus de 3 000 personnes. Son organisation est structurée autour de cinq pôles : le pôle Famille-Enfance (PFE), le pôle Migrants (PM), le pôle Handicap-Psychosocial (PHP), le pôle Cadre de Vie (PCV) et le pôle Personne Isolée (PPI). La mission de stage s'est déroulée au siège de l'association, en lien avec les pôles Migrants, Handicap-Psychosocial et Personne Isolée.

Au-delà de ses missions d'hébergement et d'accompagnement, Audacia développe des actions de sensibilisation visant à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les représentations négatives associées aux publics accompagnés. Ces actions prennent notamment la forme d'événements de sensibilisation, d'ateliers participatifs, d'ouvertures ponctuelles de dispositifs au grand public ou encore de démarches de plaidoyer destinées à promouvoir une meilleure compréhension des situations de vulnérabilité.

B. Contexte

Au début du stage, j'ai été informé que l'association Audacia engageait une réflexion autour de la formalisation de son plaidoyer. Cette démarche vise à structurer davantage les prises de position de l'association en définissant des axes d'intervention clairs, en précisant les objectifs poursuivis et en s'appuyant sur des données issues du terrain ainsi que sur la littérature scientifique. L'enjeu est de renforcer l'efficacité et la légitimité des actions de plaidoyer.

Ce travail, encore en cours d'élaboration au moment du stage, implique l'ensemble des pôles de l'association. Les responsables de pôle ainsi que les professionnel·les volontaires sont associés à cette réflexion collective afin de faire remonter les problématiques rencontrées dans leurs champs d'intervention respectifs.

II. Analyse de la demande

A. Demande initiale

Mme Mangeard-Lourmes est responsable du projet de construction du plaidoyer au sein de l'association. Elle le définit comme un ensemble d'actions visant à défendre une cause, des droits ou les conditions de vie de publics en situation de vulnérabilité ou de discrimination. Dans cette perspective, le plaidoyer peut prendre des formes variées telles que des prises de parole publiques, des actions de sensibilisation, des campagnes ou des interpellations des décideurs politiques. L'objectif principal de cette démarche était de structurer une stratégie de sensibilisation visant à réduire la stigmatisation des personnes accompagnées par Audacia, en identifiant les modalités d'intervention les plus pertinentes pour différents publics.

Une dimension centrale du projet concernait l'implication des usager·ères dans la conception des actions de sensibilisation. Ceux-ci étaient considérés non seulement comme bénéficiaires des dispositifs d'accompagnement, mais également comme des acteur·ices à part entière de la démarche. Cette approche s'inscrit dans la reconnaissance du savoir expérientiel, tel que défini par la Haute Autorité de Santé (2025), comme les connaissances issues de l'expérience vécue et de la réflexion sur celle-ci. Dans le contexte d'Audacia, cette expertise repose sur les parcours de vie des personnes accompagnées, liés notamment à la précarité, à la migration ou aux troubles psychiques, et constitue un levier essentiel pour concevoir des actions de sensibilisation ancrées dans les réalités des publics concernés.

Dans ce cadre, Mme Mangeard-Lourmes a sollicité mon appui afin d'approfondir la réflexion autour de la stratégie de sensibilisation. Deux objectifs principaux ont été définis : identifier, à partir de la littérature scientifique, les actions susceptibles de réduire la stigmatisation à l'égard des publics accompagnés, et déterminer les modalités d'implication des usager·ères dans la conception de ces actions.

Afin de justifier le financement de la mission, les recherches menées devaient porter plus particulièrement sur les publics accompagnés par trois pôles de l'association : le pôle Handicap-Psychosocial (PHP), le pôle Migrants (PM) et le pôle Personne Isolée (PPI).

La mission de stage s'est ainsi construite autour de la problématique suivante : comment concevoir des actions de sensibilisation visant à réduire la stigmatisation des usager·ères d'Audacia tout en favorisant leur participation active à leur élaboration ?

B. Formulation de la mission

Afin de répondre à la demande formulée par l'association, un premier travail a consisté à préciser la notion de stigmatisation et à identifier les formes spécifiques qu'elle pouvait revêtir à l'égard des publics accompagnés par Audacia. Cette étape était nécessaire afin d'orienter la revue de littérature vers les mécanismes de stigmatisation effectivement susceptibles d'affecter les usager·ères.

La stigmatisation comprend les stéréotypes, préjugés et la discrimination (Valery & Prouteau, 2020). De leur côté, les stéréotypes correspondent à des croyances et représentations associées à un groupe social, fondées sur une généralisation de certaines caractéristiques attribuées à ses membres (Bodenhausen & Cheryan, 2025). Les préjugés renvoient à une évaluation, généralement négative, d'un groupe social ou d'un individu en raison de son appartenance à ce groupe (Crandall & Eshleman, 2003). Enfin, la discrimination désigne les comportements ou traitements différenciés fondés sur l'appartenance à un groupe (Bodenhausen & Cheryan, 2025). Les travaux de Bodenhausen & Cheryan (2025) montrent que les stéréotypes et préjugés varient selon les caractéristiques sociodémographiques des individus (genre, origine, âge, statut socio-économique). Ainsi, les représentations associées à un groupe social ne sont pas homogènes, mais se construisent à l'intersection de plusieurs appartenances sociales. Par exemple, Ghavami & Peplau (2013), montrent que les stéréotypes associés à la catégorie sociale « femmes » correspondent davantage à ceux attribués aux femmes blanches qu'à ceux attribués aux femmes appartenant

à des minorités ethniques. Ces travaux soulignent la nécessité d'une approche intersectionnelle de la stigmatisation.

Dans le contexte d'Audacia, ces travaux suggèrent que les formes de stigmatisation susceptibles d'affecter les usager·ères ne peuvent être appréhendées de manière uniforme. Les publics accompagnés présentent des profils variés, susceptibles d'être associés à des stéréotypes spécifiques. Afin d'orienter la revue de littérature, une phase d'identification de la population a été réalisée à partir des bilans annuels 2024 des dispositifs d'hébergement concernés, complétée par des échanges avec des professionnel·les et des usager·ères. Cette démarche a permis de caractériser les principaux publics accompagnés.

Le **pôle Handicap-Psychosocial** accueille majoritairement des hommes (81 %), âgés principalement de 40 à 60 ans, présentant pour une part importante des troubles schizophréniques ou bipolaires. Une proportion significative des personnes bénéficie également d'une mesure de protection juridique et dispose de faibles ressources économiques.

Le **pôle Personne Isolée** est également composé majoritairement d'hommes (74 %), âgés de 40 à 60 ans, en situation de sans-abrisme et de précarité économique. Les données qualitatives mettent en évidence une forte prévalence des problématiques addictives, notamment liées à l'alcool, ainsi que des situations spécifiques telles que la sortie d'incarcération ou les parcours liés à des violences conjugales.

Concernant le **pôle Migrants**, les données disponibles sont plus limitées. Les personnes accompagnées sont majoritairement des hommes d'environ 30 ans, originaires principalement de pays du continent africain.

L'ensemble de ces éléments met en évidence plusieurs dimensions susceptibles d'être associées à des formes spécifiques de stigmatisation, notamment le handicap psychique, la précarité économique et résidentielle, les addictions et l'origine migratoire. Par ailleurs, une caractéristique commune aux différents publics réside dans l'accès à des logements sociaux (foyers, pensions de famille, résidences sociales ou logements adaptés), susceptibles d'exposer les usager·ères à des formes de stigmatisation particulière à l'implantation de nouveaux logements à leur destination dans un quartier. Les professionnels de l'association ont en effet rapporté plusieurs situations d'opposition locale à l'implantation de ces logements sociaux, notamment sous forme de pétitions. Cette dynamique est cohérente avec la littérature, qui montre que les perceptions négatives associées aux publics accueillis peuvent influencer l'acceptation de ce type de logements. Par exemple, Gerdner & Borell, (2003) montrent que la croyance selon laquelle l'implantation d'un établissement de soins

augmente les nuisances liées à l'alcool et aux drogues est associée à une plus forte opposition au projet.

Dans ce contexte, la problématique de recherche a été recentrée sur l'acceptation de l'implantation de logements destinés aux publics accompagnés par Audacia. Ce choix permettait de cibler une situation commune à l'ensemble des pôles tout en intégrant la diversité des profils accompagnés. Il s'appuie également sur un champ de la littérature particulièrement pertinent, portant sur l'acceptation des logements sociaux pour des publics présentant des caractéristiques proches de celles rencontrées au sein de l'association (précarité, handicap psychique, addictions, migration).

C. Définition de la mission

À partir de ce constat, l'objectif de la mission a été recentré sur l'acceptation de l'implantation de dispositifs de logement destinés aux publics accompagnés par Audacia. Dans cette perspective, une première étape a consisté à identifier les déterminants susceptibles d'influencer l'acceptation de l'ouverture d'un logement social à proximité de son lieu de résidence. Cette phase visait ainsi à réaliser un diagnostic pour identifier les déterminants favorisant ou freinant l'acceptation de ces logements par le grand public.

Enfin, une restitution des résultats du diagnostic était prévue sous la forme d'un rapport détaillé à destination de Mme Mangeard-Lourmes et d'une synthèse vulgarisée destinée à l'ensemble des professionnels de l'association.

III. Réponse à la demande de stage

A. Revue de la littérature

Les recherches consacrées à l'acceptation de l'implantation de dispositifs de logement destinés à des populations vulnérables ont d'abord nécessité de préciser ce que recouvraient les notions de « logement social » et « d'acceptation » dans le cadre de cette mission. Le terme logement social sera employé pour désigner l'ensemble des logements destinés aux publics accompagnés par Audacia.

Concernant l'acceptation, la littérature distingue généralement deux concepts proches mais distincts : l'**acceptabilité** (*acceptability*) et l'**acceptation** (*acceptance*) (Schade & Schlag, 2000). Cette distinction repose sur la différence entre les attitudes, pouvant être définies comme des évaluations favorables ou défavorables à l'égard d'un objet ou d'un comportement, et les comportements (Schade & Schlag, 2000). L'**acceptabilité** renvoie ainsi,

dans le cadre de cette mission, à une attitude favorable adoptée à l'égard de l'ouverture potentielle de logements destinés aux publics accompagnés par Audacia à proximité de son lieu de résidence. L'**acceptation** renvoie quant à elle à une dimension comportementale et concerne les réactions observables à l'égard d'une mesure effectivement mise en œuvre (Schade & Schlag, 2000). Elle est souvent appréhendée à travers l'absence d'opposition manifeste ou de comportements de résistance à l'égard d'un projet (Nielsen et al., 2022; Schade & Schlag, 2000). Toutefois, plusieurs auteurs soulignent que l'absence d'opposition ne traduit pas nécessairement une adhésion réelle, des individus pouvant demeurer défavorables à un projet tout en s'abstenant d'exprimer leur désaccord (Nielsen et al., 2022).

Dans la suite de ce travail, la littérature mobilisée portera à la fois sur **l'acceptabilité** et sur **l'acceptation** des dispositifs de logement destinés à des populations vulnérables. Afin d'alléger la rédaction, le terme « acceptation » sera utilisé comme terme générique lorsqu'aucune distinction spécifique entre les deux concepts ne sera nécessaire.

Dans la continuité de ces recherches, le concept de *Not In My Backyard* (NIMBY), s'oppose au concept d'acceptation. Le concept de Not In My Backyard (NIMBY), ou « pas dans mon jardin », désigne les formes de résistance individuelles ou collectives à l'implantation d'infrastructures jugées indésirables à proximité du lieu de résidence (Takahashi, 1997a). Cette opposition peut se traduire par différentes actions, telles que des pétitions, des manifestations ou des démarches auprès des élus locaux (Sundeen & Fiske, 1983). Un élément central du phénomène est que cette résistance ne porte pas nécessairement sur le principe même de l'infrastructure, mais sur sa localisation à proximité du domicile (Borell & Westermark, 2018; Gerdner & Borell, 2003; Orr et al., 2024). Ainsi, un individu peut soutenir l'existence d'un dispositif de logement tout en refusant son implantation dans son quartier, ce qui fait du NIMBY une forme spécifique d'opposition locale à l'implantation de logements sociaux. La littérature relative au NIMBY constitue un cadre théorique particulièrement pertinent pour identifier les déterminants des réactions d'opposition susceptibles d'émerger à l'égard de ces dispositifs.

Ainsi, plusieurs déterminants ont été identifiés. Ces déterminants sont présentés dans les sections suivantes. Avant cela, plusieurs précautions méthodologiques doivent être soulignées. Premièrement, la littérature consacrée au phénomène NIMBY s'est historiquement développée autour de projets liés aux enjeux environnementaux et aux infrastructures à visée écologiques. Les travaux portant spécifiquement sur l'acceptabilité de l'implantation de dispositifs de logement sociaux demeurent relativement peu nombreux. À

ma connaissance, aucune méta-analyse n'a, à ce jour, synthétisé l'ensemble des connaissances relatives à cette thématique.

Deuxièmement, une part importante des études disponibles a été réalisée au cours des années 1990 et 2000. La littérature scientifique récente n'a relativement pas évolué et s'appuie fréquemment sur les travaux les plus importants de cette période, respectivement ceux de Lois. M. Takahashi et Michael Dear (e.g. Dear & Gleeson, 1991; Takahashi, 1997b; Takahashi & Dear, 1997). Néanmoins, la revue de littérature proposée par Orr et al. (2024) offre une synthèse récente de ces travaux et constitue une ressource particulièrement utile pour appréhender l'état actuel des connaissances.

Enfin, la littérature identifiée peut être distinguée selon deux grandes approches méthodologiques. Les études quantitatives s'intéressent principalement aux attitudes des individus et mobilisent généralement le concept d'acceptabilité à travers des mesures déclaratives. À l'inverse, les études qualitatives portent davantage sur les comportements observés et les formes concrètes d'opposition ou de soutien aux projets étudiés, se rapprochant ainsi du concept d'acceptation.

Attributions Causales

Parmi les déterminants identifiés dans la littérature, les croyances relatives aux causes du sans-abrisme apparaissent comme un facteur important de l'acceptation des logement sociaux destiné aux personnes sans-abri (Dear & Gleeson, 1991; Orr et al., 2024; Schomerus et al., 2014; Somerman, 1993). Ces résultats peuvent être éclairés par la théorie de l'attribution, qui s'intéresse à la manière dont les individus expliquent les causes de leur propre comportement ou de celui d'autrui (Družić Ljubotina et al., 2022). Les explications causales formulées à l'égard d'un groupe social influencent en effet les attitudes, les émotions et les comportements adoptés à son égard (Družić Ljubotina et al., 2022).

Dans le cas du sans-abrisme, la littérature distingue généralement deux types d'attributions. Les attributions internes expliquant la situation des individus par des caractéristiques personnelles telles qu'un manque d'effort, de capacités, de prévoyance ou encore des comportements jugés irresponsables (Družić Ljubotina et al., 2022; Orr et al., 2024). À l'inverse, les attributions externes renvoient à des facteurs sociaux, économiques ou politiques, tels que les inégalités sociales, le manque d'opportunités, les discriminations ou l'insuffisance des ressources disponibles (Družić Ljubotina et al., 2022; Orr et al., 2024). La tendance à privilégier des explications internes peut notamment être rapprochée de la croyance en un monde juste, selon laquelle chacun obtient ce qu'il mérite. Cette croyance

favorise l'interprétation des situations de précarité comme la conséquence de choix ou de caractéristiques personnelles plutôt que de facteurs structurels, contribuant ainsi à la stigmatisation des personnes sans domicile (Smith & Stathi, 2022).

Les études montrent que les attributions causales influencent directement les attitudes à l'égard des logements sociaux destinés aux personnes sans domicile. Lorsque le sans-abrisme est attribué à des facteurs internes, les individus tendent à moins accepter l'ouverture de logements sociaux dans leur quartier (Dear & Gleeson, 1991; Orr et al., 2024; Somerman, 1993). En effet, des explications internes telles que la paresse ou la dépendance aux drogues sont associées à un soutien plus faible à l'implantation de camps sécurisés destinés aux personnes sans-abris (Orr et al., 2024). À l'inverse, lorsque cette situation est expliquée par des facteurs externes, l'acceptation de l'implantation de ces logements tend à être plus importante (Orr et al., 2024 ; Somerman, 1993). En effet, des explications externes telles que l'insuffisance des aides gouvernementales ou les discriminations en matière de logement, sont associées à un soutien plus élevé au camp sécurisé destiné aux personnes sans-abris (Orr et al., 2024).

Ces résultats s'inscrivent dans un constat plus général selon lequel les personnes qui attribuent le sans-abrisme à des facteurs externes développent des attitudes plus favorables à l'égard des personnes sans domicile et se montrent davantage disposées à leur venir en aide (Družić Ljubotina et al., 2022).

Les attributions causales semblent également jouer un rôle dans l'acceptation des logements sociaux destinés aux demandeur·euses d'asile. Plus précisément, la manière dont les individus expliquent les raisons ayant conduit une personne à quitter son pays d'origine influence les attitudes à l'égard de son accueil et, par extension, l'acceptation des structures destinées à l'héberger (Hubbard, 2005).

Il convient toutefois de préciser que la majorité des études identifiées portent sur l'acceptation des demandeur·euses d'asile ou des réfugié·es sur le territoire national, et non sur l'acceptation de l'implantation d'un dispositif d'hébergement à proximité du lieu de résidence des participant·es. Les résultats présentés ci-dessous doivent donc être interprétés en tenant compte de cette différence entre l'acceptation d'un groupe sur un territoire et l'acceptation d'un dispositif d'hébergement à proximité de son domicile.

Les travaux disponibles suggèrent que les demandeur·euses d'asile bénéficient d'une plus grande acceptation lorsque leur migration est attribuée à des contraintes externes, telles que la guerre, les persécutions politiques ou les menaces pesant sur leur sécurité (Czymara &

Schmidt-Catran, 2017; von Hermanni & Neumann, 2019). À l'inverse, lorsque leur venue est perçue comme résultant d'un choix personnel, notamment motivé par des considérations économiques, les attitudes à leur égard tendent à être moins favorables (Czymara & Schmidt-Catran, 2017; Hubbard, 2005; von Hermanni & Neumann, 2019).

Les attributions apparaissent ainsi comme un déterminant de l'acceptation des logements sociaux destinés aux personnes sans-abri et demandeuses d'asile

Qualité de vie du quartier

Parmi les déterminants identifiés dans la littérature, les craintes relatives à une dégradation de la qualité de vie du quartier apparaissent comme l'un des facteurs les plus fréquemment associés à l'opposition à l'implantation de logements sociaux (Blommaert et al., 2003; Boucher-Browning et al., 2021; Dear & Gleeson, 1991; Farkas, 1999; Gerdner & Borell, 2003; Grillo, 2005; Hubbard, 2005; Hudson-Allez & Barrett, 1996; Maerz, 2017; Orr et al., 2024; Singer & Rosen, 2019; Sundeen & Fiske, 1983; Takahashi & Dear, 1997; Tighe, 2012). Cette préoccupation renvoie à l'idée selon laquelle l'arrivée de logements sociaux pourrait modifier négativement les conditions de vie des résident·es du quartier. La littérature montre que cette crainte se décline principalement en trois dimensions.

La première concerne la peur d'une **diminution de la valeur des propriétés** immobilières à proximité du logement (Boucher-Browning et al., 2021; Dear & Gleeson, 1991; Gerdner & Borell, 2003; Grillo, 2005; Hudson-Allez & Barrett, 1996; Orr et al., 2024; Singer & Rosen, 2019; Sundeen & Fiske, 1983; Tighe, 2012). Les résident·es peuvent craindre que l'implantation d'un logement social ou d'une structure d'hébergement altère l'attractivité du quartier et entraîne une diminution du prix de leur patrimoine immobilier. Cette préoccupation est rapportée pour des logements destinés à aux trois types de publics accompagnés par l'association Audacia, et leurs spécificités. Notamment les personnes sans-abri (Boucher-Browning et al., 2021; Dear & Gleeson, 1991; Orr et al., 2024), les demandeur·euses d'asile (Grillo, 2005), les personnes en situation de handicap (Hudson-Allez & Barrett, 1996; Singer & Rosen, 2019) ainsi que les personnes présentant des conduites addictives (Singer & Rosen, 2019). Par exemple, Orr et al. (2024) montrent que les individus exprimant un faible soutien à l'implantation de camps sécurisés pour personnes sans-abri sont également plus susceptibles d'anticiper une diminution de la valeur des propriétés situées à proximité de ces camps.

La deuxième dimension renvoie aux préoccupations liées à une potentielle **surcharge des infrastructures et des services locaux** (Dear & Gleeson, 1991; Maerz, 2017; Sundeen &

Fiske, 1983). Cette préoccupation renvoie à l'idée que l'arrivée de nouvelles populations pourrait exercer une pression supplémentaire sur les ressources et équipements du territoire. Elle peut notamment se traduire par la crainte d'une diminution des places de stationnement disponibles (Sundeen & Fiske, 1983), par le sentiment que les infrastructures locales sont déjà saturées (Dear & Gleeson, 1991) ou encore par la peur que le nombre de personnes effectivement accueillies dépasse celui initialement annoncé (Dear & Gleeson, 1991; Maerz, 2017). Ces préoccupations ont été observées pour des logements sociaux à destination de personnes sans-abri (Dear & Gleeson, 1991) et des demandeur·euses d'asile (Maerz, 2017).

Enfin, la troisième dimension, et la plus fréquemment rapportée dans la littérature, concerne les craintes relatives à la **sécurité du quartier** (Blommaert et al., 2003; Boucher-Browning et al., 2021; Dear & Gleeson, 1991; Gerdner & Borell, 2003; Grillo, 2005; Hudson-Allez & Barrett, 1996; Maerz, 2017; Orr et al., 2024; Schomerus et al., 2014; Singer & Rosen, 2019; Somerman, 1993; Sundeen & Fiske, 1983; Takahashi, 1997b; Tighe, 2012). Ces préoccupations prennent différentes formes, notamment la **crainte d'une augmentation de la criminalité** (Blommaert et al., 2003; Boucher-Browning et al., 2021; Dear & Gleeson, 1991; Farkas, 1999; Gerdner & Borell, 2003; Grillo, 2005; Maerz, 2017; Orr et al., 2024; Schomerus et al., 2014; Singer & Rosen, 2019; Somerman, 1993; Sundeen & Fiske, 1983; Takahashi, 1997b; Tighe, 2012) et de l**'augmentation de la présence de drogue** dans l'espace public (Dear & Gleeson, 1991; Gerdner & Borell, 2003; Orr et al., 2024; Somerman, 1993). Certaines études montrent également que ces inquiétudes peuvent concerner plus spécifiquement la **sécurité des enfants ou des proches** (Dear & Gleeson, 1991; Gerdner & Borell, 2003; Hudson-Allez & Barrett, 1996; Orr et al., 2024; Tighe, 2012). Ces préoccupations sont rapportée pour des logements destinés à aux trois types de publics accompagnés par l'association Audacia ainsi que leurs spécificités, les personnes sans abris (Boucher-Browning et al., 2021; Dear & Gleeson, 1991; Orr et al., 2024; Schomerus et al., 2014; Somerman, 1993; Sundeen & Fiske, 1983), les personnes demandeuses d'asiles (Blommaert et al., 2003; Grillo, 2005; Maerz, 2017; Singer & Rosen, 2019; Tighe, 2012) les personnes en situation de handicap psychique (Schomerus et al., 2014; Singer & Rosen, 2019; Takahashi, 1997b), les personnes sortantes de prisons (Farkas, 1999) et alcoolo-dépendantes (Singer & Rosen, 2019).

Par exemple, Takahashi (1997b) observe que les personnes favorables à l'éloignement des établissements de santé mentale des quartiers résidentiels tendent davantage à percevoir les personnes présentant des troubles psychiques comme dangereuses.

Menace économique perçue

La littérature suggère que les perceptions de menace économique peuvent également constituer un frein à l'acceptation des logements sociaux destinés aux demandeur·euses d'asile (Blommaert et al., 2003; Hubbard, 2005; Maerz, 2017). Cette idée peut être rapprochée du concept de menace réaliste, défini comme la perception qu'un groupe social extérieur est susceptible d'affecter négativement le bien-être matériel ou les ressources de son propre groupe social (Hellmann et al., 2022; Stephan & Stephan, 1996). Bien que cette menace puisse concerner différents domaines (économiques, physiques ou sanitaires), elle est le plus souvent appréhendée à travers sa dimension économique, notamment par la concurrence perçue pour l'accès aux ressources et aux aides publiques (Hellmann et al., 2022). Il convient toutefois de souligner que la menace réaliste renvoie à des perceptions subjectives et non nécessairement à des conséquences objectives ou avérées (Stephan & Stephan, 1996).

Dans le contexte de l'accueil des demandeur·euses d'asile, cette menace se traduit notamment par la croyance selon laquelle ces personnes contribueraient peu à la société tout en bénéficiant de manière importante des dispositifs de protection sociale (Blommaert et al., 2003; Hubbard, 2005). Par exemple, Hubbard (2005) identifie parmi les principaux arguments des opposant·es à l'ouverture d'un centre d'accueil l'idée que les demandeur·euses d'asile ne seraient pas productif·ves et dépendraient excessivement des aides sociales.

À l'inverse, certains résultats suggèrent que l'acceptation des dispositifs d'accueil est plus élevée lorsque les individus ne perçoivent pas les réfugié·e·s comme une menace pour les ressources économiques du groupe majoritaire. Ainsi, Maerz (2017) montre que, parmi les arguments avancés par les personnes favorables à l'ouverture d'un refuge pour demandeur·euses d'asile en Allemagne, figurait l'idée que la richesse du pays permettait d'accueillir ces populations sans que cela ne représente une charge financière pour la collectivité.

Compréhension des Troubles psychiques

La compréhension des troubles psychiques apparaît également comme un déterminant de l'acceptation des personnes présentant un trouble psychique comme voisines (Angermeyer et al., 2003; Koike et al., 2018). Plus précisément, plusieurs travaux suggèrent qu'une meilleure connaissance des caractéristiques de ces troubles et de leurs possibilités de prise en charge est associée à des attitudes plus favorables à l'égard des personnes concernées.

Une étude menée par Koike et al. (2018) montre notamment qu'une faible compréhension de la schizophrénie est associée à une moindre volonté d'avoir pour voisin·e une personne présentant ce trouble. Les auteur·ices observent que les individus qui considèrent la schizophrénie comme une maladie peu ou pas soignable, qui doutent de l'efficacité des traitements ou qui reconnaissent difficilement son caractère pathologique expriment davantage de réticences à l'égard de la proximité résidentielle avec des personnes concernées (Koike et al., 2018).

Données sociodémographiques

Enfin, comme le souligne la revue de littérature d'Orr et al. (2024), les caractéristiques sociodémographiques des individus (e.g., genre, âge, statut résidentiel, lieu de résidence, niveau de revenu ou orientation politique) n'ont qu'un effet faibles, variables selon les contextes étudiés sur l'acceptation de l'implantation de logements sociaux. Une exception concerne toutefois le lieu de résidence : plusieurs travaux suggèrent que les personnes vivant en milieu urbain tendent à accepter davantage l'implantation de logements sociaux dans leur quartier que celles résidant en zones rurales ou périurbaines (Gerdner & Borell, 2003; Takahashi & Dear, 1997; Tighe, 2012).

Contact

Les résultats relatifs à la proximité avec les groupes concernés sont également contrastés. Le contact personnel ou la proximité avec le groupe concerné par l'implantation du logement social semble favoriser l'acceptation, mais les résultats demeurent hétérogènes selon les populations étudiées. Ainsi, on observerait des résultats significatifs pour les personnes avec un trouble schizophrène (Elliott et al., 2024) et sortantes de prison (Garland et al., 2017), mais pas pour les personnes sans-abri (Orr et al., 2024).

À partir de ces déterminants identifiés dans la littérature, cinq hypothèses diagnostic ont été formulées.

H1. Les croyances selon lesquelles l'implantation d'un logement social destiné à des personnes sans domicile, demandeuses d'asile ou présentant un trouble psychique aurait des effets positifs sur le quartier sont associées à une plus forte acceptabilité de son implantation.

H2. Les attributions causales internes du sans-abrisme et de la migration des demandeur·euses d'asile sont associées à une plus faible acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés respectivement à ces populations.

H3. Les attributions causales externes du sans-abrisme et de la migration des demandeur·euses d'asile sont associées à une plus forte acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés respectivement à ces populations.

H4. Une plus forte menace économique perçue associée aux demandeur·euses d'asile est liée à une plus faible acceptabilité de l'implantation d'un logement social destiné à cette population.

H5. Une meilleure compréhension des troubles psychiques est associée à une plus forte acceptabilité de l'implantation d'un logement social destiné aux personnes présentant un trouble psychique.

H6. Le fait de résider en milieu urbain, plutôt qu'en milieu rural ou périurbain, est associé à une plus forte acceptabilité de l'implantation d'un logement social destiné à des personnes sans domicile, demandeuses d'asile ou présentant un trouble psychique à proximité de son lieu de résidence.

H7. Une plus grande proximité personnelle (e.g., contacts répétés, relations proches ou expériences partagées) avec les personnes sans-abri, demandeuses d'asile et présentant des troubles psychiques, est associée à une plus forte acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés à ces publics près de son lieu de résidence.

B. Méthode

Dans l'objectif de faire un diagnostic sur l'acceptabilité de l'implantation de logements sociaux à destination des personnes sans-abris, demandeuses d'asile et avec des troubles psychiques, trois questionnaires ont été réalisés. Les participant·es été assigné·es aléatoirement à l'une des trois versions du questionnaire au moyen d'un lien unique de passation. Les questionnaires ont été diffusés par l'intermédiaire de deux supports de communication présentés en Annexe A. La procédure de chaque questionnaire est détaillée ci-dessous.

1 - Questionnaire Personnes Sans-Abris

Participant·es

L'association Audacia a recruté 62 participant·es, âgé·es en moyenne de 47 ans, avec une répartition couvrant des âges de 18 ans à plus de 75 ans (voir Annexe B). L'échantillon

était composé de 38 femmes (61,3 %) et de 24 hommes (38,7 %). Parmi elles·eux, 36 (58,1 %) résidaient en milieu urbain et 26 (41,9 %) en milieu rural et péri-urbain. La participation à l'étude reposait sur le volontariat. Les participant·es ont été informé·es du caractère anonyme du questionnaire ainsi que de leur droit de refuser de participer ou de se retirer de l'étude à tout moment, sans justification (voir Annexe C).

Matériel et Procédure

Les participant·es ont été assigné·es aléatoirement à un questionnaire portant sur l'acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés aux personnes sans-abri dans leur quartier, présenté en détail en Annexe D.

Les participant·es ont répondu à une première échelle mesurant les croyances selon lesquelles le sans-abrisme résulte d'échecs individuels. Cette échelle, initialement développée par Orr et al. (2024), a été traduite et adaptée afin d'en faciliter la compréhension. Les répondant·es devaient indiquer dans quelle mesure quatre facteurs (une dépendance aux drogues et à l'alcool, des décisions ou comportements irresponsables, de la paresse de la part de l'individu, une ou des maladie(s) psychique(s)) contribuaient au sans-abrisme, avec des options de réponses allant de 1 (« ne contribue pas du tout ») à 5 (« contribue totalement »).

Les participant·es ont également répondu à une seconde échelle issue de Orr et al. (2024), traduite et adaptée afin d'en faciliter la compréhension, mesurant les croyances selon lesquelles le sans-abrisme résulte de défaillances structurelles. Ils·elles devaient estimer la contribution de quatre éléments, tels que les discriminations en matière de logement, une pénurie de logements abordables, un système économique défavorable aux populations précaires ou encore le manque d'aides gouvernementales, sur des options de réponses allant de 1 (« ne contribue pas du tout ») à 5 (« contribue totalement »).

Une troisième échelle issue de Orr et al. (2024), traduite et adaptée afin d'en faciliter la compréhension, mesurait l'impact positif perçu de l'implantation de logements destinés aux personnes sans-abri sur la qualité de vie du quartier des participant·es. Un item supplémentaire portant sur la crainte d'une surcharge des infrastructures publiques a été ajouté, sur la base de la littérature existante (Farkas, 1999; Sundeen & Fiske, 1983) ainsi que des retours de professionnel·les de l'association Audacia. Les participant·es devaient indiquer l'impact attendu de neuf items relatifs à la sécurité, à la détérioration matérielle du quartier, à la valeur des propriétés et à la fréquentation des infrastructures publiques, sur une échelle allant de 1 (« diminuer ») à 5 (« augmenter »).

Une question de vérification de l'attention a ensuite été intégrée au questionnaire (e.g. « Les politiques de logement social varient selon les régions. Pour cette question uniquement, veuillez sélectionner "pas du tout favorable". »).

Les participant·es ont ensuite répondu à une échelle mesurant l'acceptabilité de l'ouverture de logements sociaux à destination de personnes sans-abri dans leur quartier. Elle a été adaptée à partir de l'échelle développée par Adams et al. (2023), et a été traduite puis modifiée afin de correspondre aux types de logements sociaux proposés par l'association Audacia. Les répondant·es devaient indiquer à quel point ils·elles étaient favorables à l'implantation de quatre types de logements sociaux, avec des options de réponses allant de 1 (« pas du tout favorable ») à 5 (« totalement favorable ») (e.g. Un logement indépendant permanent et abordable).

Enfin, les participant·es ont renseigné plusieurs variables sociodémographiques, notamment leur tranche d'âge, leur genre, leur code postal de résidence, ainsi que leur expérience personnelle ou indirecte du sans-abrisme. Ils·elles ont également indiqué s'ils·elles avaient déjà exercé une activité bénévole ou professionnelle auprès d'une organisation venant en aide aux personnes sans-abri.

Résultats

Échecs individuels

Une analyse factorielle confirmatoire (AFC) a été réalisée sur l'échelle d'échec individuelle afin de vérifier si les données n'ont qu'une seule dimension sous-jacente. La CFI et la TLI étaient inférieures au seuil de .90 (CFI = 0.870 ; TLI = 0.610), ce qui n'indique pas un ajustement correct entre le modèle et les données. La RMSEA étant supérieur au seuil de .08 (RMSEA = .142), elle n'indiquait pas un bon ajustement. La statistique Z et la valeur *p* de chacune des saturations factorielles et des estimations de covariance des facteurs indiquent qu'ils apportent une contribution raisonnable au modèle (c.-à-d. qu'ils ne sont pas nuls). La CFI, la TLI et la RMSEA n'indiquant pas un bon ajustement, un seul facteur à donc été retenu.

Une analyse de fiabilité afin de vérifier la cohérence interne de l'échelle d'échec individuelle a été effectuée. L'alpha de Cronbach était inférieur à .70 ($\alpha = .68$). Dans le but d'améliorer l'alpha de Cronbach et d'augmenter la cohérence interne de l'échelle, j'ai décidé de supprimer l'item EI4 de l'échelle. Après cette suppression, l'alpha de Cronbach de l'échelle était supérieur à 0.70 ($\alpha = .72$), ce qui indique une amélioration substantielle de la fiabilité de l'échelle. Par ailleurs, sur le plan conceptuel, EI4 portait sur les maladies

psychiques, ce qui ne renvoie pas à un comportement contrôlable, contrairement aux autres items de l'échelle (e.g. dépendances aux drogues et à l'alcool, décisions ou comportements irresponsables, paresse de la part de l'individu). Afin d'améliorer la psychométrie de l'échelle, cet item a été retiré du score globale de l'échelle d'échec individuel).

Défaillances structurelles

Une analyse factorielle confirmatoire (AFC) a été réalisée sur l'**échelle de défaillance structurelle** afin de vérifier si les données n'ont qu'une seule dimension sous-jacente. La CFI et la TLI indiquent un bon ajustement entre le modèle et les données (CFI = 0.995 ; TLI = 0.985) étant supérieur au seuil de .90. La RMSEA n'indiquait pas un bon ajustement, l'indicateur étant supérieur au seuil de .08 (RMSEA =.088). La statistique Z et la valeur *p* de chacune des saturations factorielles qu'ils apportent une contribution raisonnable au modèle (c.-à-d. qu'ils ne sont pas nuls), de sorte qu'il ne semble y avoir aucune raison de supprimer du modèle les relations facteurs-variables ou les corrélations facteur-facteur spécifiés. Malgré une valeur de RMSEA légèrement au-dessus du seuil recommandé (.08), les indices (CFI et TLI) indiquent un très bon ajustement du modèle. Compte tenu du faible nombre d'items et de la taille limitée de l'échantillon, les résultats sont compatibles avec une structure unifactorielle.

Une analyse de fiabilité afin de vérifier la cohérence interne de l'échelle de défaillance structurelle a été effectuée. Les résultats indiquent une cohérence interne correcte (α = .73), suggérant que les items mesurent un construit commun. Les scores des différents items ont donc été regroupés afin de constituer un score global de défaillance structurelle.

Qualité de vie du quartier

Une analyse factorielle exploratoire (AFE) a été réalisée sur l'échelle de croyance que l'ouverture de logements à destination de personnes sans-abris aura un impact positif sur son quartier, afin d'explorer sa structure factorielle. Une AFE a été réalisée sur les 9 items de l'échelle, avec rotation oblimine. La mesure de Kaiser–Meyer–Olkin a permis de vérifier l'adéquation de l'échantillonnage pour l'analyse : KMO = .76, et toutes les valeurs de KMO pour les items individuels étaient supérieures au seuil de .5. Le test de sphéricité de Bartlett a révélé une significativité de $p < .001$, suggérant que les variables sont suffisamment corrélées pour justifier une AFE. Une analyse initiale a été réalisée afin d'obtenir les valeurs propres de chaque facteur des données. L'examen des valeurs propres selon le critère de Kaiser de 1 indiquait le maintien d'un seul facteur (λ = 3.73), expliquant 41,4 % de la variance totale. Le

scree-plot indiquait le maintien de trois facteurs, mais les résultats obtenus se sont révélés peu stables et difficiles à interpréter. Un seul facteur à donc été retenu.

Une analyse de fiabilité afin de vérifier la cohérence interne de l'échelle de croyance que l'ouverture de logements pour personnes sans-abris aura un impact positif sur son quartier a été effectuée. Les résultats indiquent une cohérence interne correcte (α = .85), suggérant que les items mesurent un construit commun. Les scores des différents items ont donc été regroupés afin de constituer un score global de croyance que l'ouverture de logements pour personnes sans-abris aura un impact positif sur son quartier.

Acceptabilité

Une analyse factorielle exploratoire (AFE) a été réalisée sur l'échelle d'acceptabilité des logements pour personnes sans-abris dans son quartier, afin d'explorer sa structure factorielle. Une AFE a été réalisée sur les 4 items de l'échelle, avec rotation oblimine. La mesure de Kaiser-Meyer-Olkin a permis de vérifier l'adéquation de l'échantillonnage pour l'analyse factorielle (KMO = .83), et toutes les valeurs de KMO pour les items individuels étaient supérieures au seuil de .80. Le test de sphéricité de Bartlett était significatif, $p < .001$, suggérant que les variables sont suffisamment corrélées pour justifier une AFE. L'examen des valeurs propres selon le critère de Kaiser de 1 indiquait le maintien d'un seul facteur (λ = 2.97). Le scree-plot suggérait également le maintien d'un facteur unique. Ce facteur expliquait 74,3 % de la variance totale. Un seul facteur à donc été retenu.

Une analyse de fiabilité afin de vérifier la cohérence interne de l'échelle d'acceptabilité de l'ouverture de logements pour sans-abris dans son quartier a été effectuée. Les résultats indiquent une bonne cohérence interne (α = .92), suggérant que les items mesurent un construit commun. Les scores des différents items ont donc été regroupés afin de constituer un score global d'acceptabilité de l'ouverture de logements pour sans-abris dans son quartier.

Régressions

Une régression linéaire multiple a été réalisée afin de tester si les croyances relatives aux causes individuelles et structurelles du sans-abrisme, le fait d'avoir travaillé ou été bénévole dans une organisation d'aide, le lieu de résidence (contrastes : rural/péri-urbain = -0.5, urbain = +0.5) et la croyance en l'impact positif de l'ouverture de logements pour personnes sans-abri sur le quartier permettaient de prédire l'acceptabilité de cette ouverture.

La variable « avoir été soi-même ou un proche sans-abri » a été exclue des analyses en raison d'une distribution trop déséquilibrée (N = 1 pour l'expérience personnelle, N = 6 pour un proche). Les conditions d'application de la régression étaient satisfaites : les résidus étaient normaux (Shapiro-Wilk, W = .99, p = .91), l'inspection graphique indiquait une homoscédasticité et une relation linéaire adéquate, et aucune multicolinéarité n'a été détectée (VIF < 1.50 pour tous les prédicteurs).

Les résultats montrent que la croyance selon laquelle le sans-abrisme résulte d'échecs individuels (b = -0.36, t(55) = -3.60, p < .001, ηp^2 = .19) et la perception d'un impact positif de l'ouverture de logements sur le quartier (b = -0.73, t(55) = -4.32, p < .001, ηp^2 = .25) prédisent significativement et négativement l'acceptabilité de l'ouverture de logements pour personnes sans-abri. Les autres variables n'atteignent pas le seuil de significativité (p > .05).

Tableau 1. Résultats de la régression multiple entre les variables indépendantes (Échecs Individuels, Défaillances Structurelles, Impacte Positif sur le Quartier, Aide aux Sans-Abris et Lieu de résidence) et l'Acceptabilité.

	b	***t***	***p***	**η^2p**
Échecs individuels	-0.36	-3.60	< .001 ***	.19
Troubles psychiques	0.04	0.43	.67	< .01
Défaillances structurelles	0.14	1.21	.23	.03
Impacte sur la qualité de vie du quartier	-0.73	-4.32	< .001 ***	.25
Aide aux sans-abris	-0.27	-1.36	.18	.03
Lieu de résidence	0.06	0.34	.73	< .01

*Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1*

Analyses exploratoires

Test T

Afin de déterminer si les participant·es était plus favorable à l'implantation de logements à destination de personnes sans-abri que neutre, un test *t* à un échantillon a été réalisé. Les résultats indiquent que le score moyen d'acceptabilité (M = 3.96) était significativement supérieur au neutre (3), $t(61) = 9.34$, $p < .001$. La taille d'effet était importante, d = 1.19, IC95% [0.86, 1.51], suggérant que les participant·es exprimaient une attitude globalement favorable à l'ouverture de logements destinés aux sans-abri dans leur quartier.

2 - Questionnaire demandeur·euses d'Asile

Participant·es

L'association Audacia a recruté 71 participant·es, âgé·es en moyenne de 48 ans, avec une répartition couvrant l'ensemble des âges de 18 ans à plus de 75 ans (voir Annexe E). L'échantillon était composé de 52 femmes (73,2 %), 17 hommes (23,9 %), 1 personne non-binaire (1,4 %) et 1 personne n'ayant pas souhaité répondre (1,4 %). Parmi elles·eux, 28 (39,4 %) résidaient en milieu urbain et 43 (60,6 %) en milieu rural ou péri-urbain. La participation à l'étude reposait sur le volontariat. Les participant·es ont été informé·es du caractère anonyme du questionnaire ainsi que de la possibilité de refuser de participer ou de se retirer de l'étude à tout moment, sans justification (voir Annexe C).

Matériel et Procédure

Les participant·es ont été assigné·es aléatoirement à un questionnaire portant sur l'acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés aux demandeur·euses d'asile dans leur quartier, présenté en détail en Annexe F.

Les participant·es ont ensuite répondu à deux premières échelles mesurant les croyances selon lesquelles l'arrivée des demandeur·euses d'asile sur le territoire français résulte de choix personnels ou d'un manque de choix. Deux échelles initialement adaptées de Orr et al. (2024), portant sur les croyances selon lesquelles le sans-abrisme résulte d'échecs individuels ou de défaillances structurelles, ont été transposée et adaptée au contexte des demandeur·euses d'asile, sur la base de la littérature relative aux facteurs explicatifs de l'acceptabilité des demandes d'asiles (Czymara & Schmidt-Catran, 2017; Hubbard, 2005; von Hermanni & Neumann, 2019; Weng & Choi, 2021). Les répondant·es devaient indiquer dans quelle mesure quatre éléments (catastrophes naturelles, pauvreté, guerre, persécutions politiques) contribuaient à l'arrivée des demandeur·euses d'asile sur le territoire français,

avec des options de réponses allant de 1 (« ne contribue pas du tout ») à 5 (« contribue totalement »).

Les participant·es ont également répondu à une échelle évaluant l'impact positif perçu de l'implantation de logements sociaux destinés aux demandeur·euses d'asile dans leur quartier. Cette échelle de Orr et al. (2024) a été présentée dans l'étude précédente. Elle a été adaptée pour correspondre aux demandeur·euses d'asile.

Puis, les participant·e·s ont répondu à une échelle mesurant la menace économique perçue (menace réaliste). Cette échelle, adaptée de Hellmann et al. (2022), a été traduite et contextualisée au cas des demandeur·euses d'asile en France. Les participant·es devaient indiquer leur degré d'accord avec trois affirmations relatives au coût économique associé à la présence de demandeur·euses d'asile, sur des options de réponses allant de 1 (« pas du tout d'accord ») à 5 (« tout à fait d'accord ») (e.g. « D'après vous, est-ce que l'immigration des demandeur·euses d'asile augmente le poids des impôts sur les citoyens français ? »).

La même question de vérification de l'attention que l'étude précédente a été intégrée au questionnaire.

Les participant·es ont par la suite répondu à une échelle mesurant l'acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés aux demandeur·euses d'asile dans leur quartier. Cette échelle de Adams et al. (2023) a été présentée dans l'étude précédente. Elle a été adaptée pour correspondre aux demandeur·euses d'asile.

Enfin, les participant·es ont renseigné plusieurs variables sociodémographiques, notamment leur tranche d'âge, leur genre, leur code postal de résidence, ainsi que leur expérience directe ou indirecte du statut de demandeur·euses d'asile. Ils·elles ont également indiqué s'ils·elles avaient déjà exercé une activité bénévole ou professionnelle auprès d'une organisation venant en aide aux demandeur·euses d'asile.

Résultats

Choix personnels

Une **analyse de fiabilité** a été réalisée sur les deux items évaluant la croyance selon laquelle l'arrivée des demandeur·euses d'asile résulte d'un choix personnel. Les résultats indiquent une cohérence interne supérieure au seuil de .70 ($\alpha = .73$), suggérant que les items mesurent un construit commun. Les scores des deux items ont donc été regroupés afin de constituer un score global de choix personnels.

Manque de choix

Une **analyse de fiabilité** a été réalisée sur les deux items évaluant la croyance selon laquelle l'arrivée des demandeur·euses d'asile résulte d'un manque de choix. Les résultats indiquent une cohérence interne supérieure au seuil de .70 ($\alpha = .89$), suggérant que les items mesurent un construit commun. Les scores des deux items ont donc été regroupés afin de constituer un score global de manque de choix.

Qualité de vie du quartier

Une **analyse factorielle exploratoire (AFE)** a été réalisée sur l'échelle de croyance que des logements pour personnes demandeuses d'asile auront un impact positif sur son quartier, afin d'explorer sa structure factorielle. Une AFE a été réalisée sur les 9 items de l'échelle, avec rotation oblimine. La mesure de Kaiser–Meyer–Olkin a permis de vérifier l'adéquation de l'échantillonnage pour l'analyse : KMO = .79, et toutes les valeurs de KMO pour les items individuels étaient supérieures à .5. Le test de sphéricité de Bartlett a révélé une significativité de $p < .001$, suggérant que les variables sont suffisamment corrélées pour justifier une AFE. Une analyse initiale a été réalisée afin d'obtenir les valeurs propres de chaque facteur des données. L'examen des valeurs propres selon le critère de Kaiser de 1 indiquait le maintien d'un seul facteur ($\lambda = 3.74$), expliquant 41,5 % de la variance totale. Le scree-plot indiquait le maintien de deux facteurs, mais cela s'est révélé peu stable et difficile à interpréter. Un seul facteur à donc été retenu.

Une **analyse de fiabilité** afin de vérifier la cohérence interne de l'échelle de croyance que l'ouverture de logements pour personnes demandeuses d'asile aura un impact positif sur son quartier a été effectuée. Les résultats indiquent une cohérence interne correcte ($\alpha = .84$), suggérant que les items mesurent un construit commun. Les scores des différents items ont donc été regroupés afin de constituer un score global de croyance que l'ouverture de logements pour personnes demandeuses d'asile aura un impact positif sur son quartier.

Menace économique perçue

Une **analyse factorielle confirmatoire (AFC)** a été réalisée sur l'échelle de menace économique perçue afin de vérifier si les données n'ont qu'une seule dimension sous-jacente. La CFI est de 1 et la TLI est de 1 ce qui indique un très bon ajustement entre le modèle et les données (seuil > .90). La RMSEA est de 0, ce qui indique un bon ajustement (seuil < .08). La statistique *Z* et la valeur *p* de chacune des saturations factorielles et des estimations de covariance des facteurs indiquent qu'ils apportent une contribution raisonnable au modèle (c.-à-d. qu'ils ne sont pas nuls), de sorte qu'il ne semble y avoir aucune raison de supprimer

du modèle les relations facteurs-variables ou les corrélations facteur-facteur spécifiés. La CFI, la TLI et la RMSEA indiquant un bon ajustement, un seul facteur à été retenu.

Une **analyse de fiabilité** afin de vérifier la cohérence interne de l'échelle de menace économique perçue a été effectuée. Les résultats indiquent une bonne cohérence interne (α = .84), suggérant que les items mesurent un construit commun. Les scores des différents items ont donc été regroupés afin de constituer un score global de menace économique perçue.

Acceptabilité

Une **analyse factorielle exploratoire (AFE)** a été réalisée sur l'échelle d'acceptabilité de l'ouverture de logements pour personnes demandeuses d'asile dans son quartier, afin d'explorer sa structure factorielle. Une AFE a été réalisée sur les 4 items de l'échelle, avec rotation oblimine. La mesure de Kaiser-Meyer-Olkin a permis de vérifier l'adéquation de l'échantillonnage pour l'analyse factorielle (KMO = .79), et toutes les valeurs de KMO pour les items individuels étaient supérieures à .75. Le test de sphéricité de Bartlett était significatif, $p < .001$, suggérant que les variables sont suffisamment corrélées pour justifier une AFE. Une analyse initiale a été réalisée afin d'obtenir les valeurs propres de chaque facteur des données. L'examen des valeurs propres selon le critère de Kaiser de 1 indiquait le maintien d'un seul facteur (λ = 2.97). Le scree-plot suggérait également le maintien d'un facteur unique. Ce facteur expliquait 74,2 % de la variance totale. Un seul facteur à donc été retenu.

Une **analyse de fiabilité** afin de vérifier la cohérence interne de l'échelle d'acceptabilité de l'ouverture de logements pour demandeur d'asile dans son quartier a été effectuée. Les résultats indiquent une bonne cohérence interne (α = .92), suggérant que les items mesurent un construit commun. Les scores des différents items ont donc été regroupés afin de constituer un score global d'acceptabilité de l'ouverture de logements pour demandeur d'asile dans son quartier.

Régression

Une régression linéaire multiple a été réalisée afin de tester si les croyances selon lesquelles les demandeur·euses d'asile sont présents en France par choix personnel ou par manque de choix, la menace économique perçue, le fait d'avoir travaillé ou été bénévole dans une organisation d'aide, le lieu de résidence (contrastes : rural/péri-urbain = -0.5, urbain = +0.5) et la croyance en l'impact positif de l'ouverture de logements pour demandeur·euses d'asile sur le quartier permettaient de prédire l'acceptabilité de cette ouverture. La variable «

avoir été soi-même ou un proche sans-abri » a été exclue des analyses en raison d'une distribution trop déséquilibrée (n = 6 pour un proche, aucune personne concernée directement).

Les conditions d'application de la régression étaient satisfaites. Les résidus étaient normaux (Shapiro-Wilk, W = .97, p = .08), l'hypothèse d'homoscédasticité était respectée (test de Breusch-Pagan, BP = 7.92, p = .24, corroboré par l'inspection visuelle), et la relation linéaire entre variables était adéquate. Aucune multicolinéarité n'a été détectée (VIF < 3).

Les résultats indiquent que la menace économique perçue (b = -0.40, t(64) = -3.65, p < .001, ηp^2 = .17) et la croyance en un impact positif de l'ouverture de logements sur le quartier (b = -0.62, t(64) = -2.26, p = .02, ηp^2 = .08) prédisent significativement et négativement l'acceptabilité de l'ouverture de logements pour demandeur·euses d'asile. Les autres variables n'atteignent pas le seuil de significativité (p > .05 ; voir Tableau 2).

Tableau 2. Résultats de la régression multiple entre les variables indépendantes (Choix Personnels, Manque de Choix, Menace Économique, Impacte Positif sur le Quartier, Aide aux Demandeur·euses d'Asile et Lieu de Résidence) et l'Acceptabilité.

	b	***t***	***p***	**$\eta^2 p$**
Choix personnels	0.16	1.93	.06 .	.06
Manque de choix	-0.02	-0.24	.81	< .01
Menace économique	-0.40	-3.65	< .001 ***	.17
Impacte sur la qualité de vie du quartier	-0.62	0.26	.02 *	.08
Aide aux demandeur·euses d'asile	0.06	0.34	.74	< .01
Lieu de résidence	0.10	0.60	.55	< .01

*Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1*

Analyses exploratoires

Test T

Afin de déterminer si les participant·es était plus favorable à l'implantation de logements à destination de demandeur·euses d'asile que neutre, un test t à un

échantillon a été réalisé. Les résultats indiquent que le score moyen d'acceptabilité (M = 3.90) était significativement supérieur au neutre (3), $t(70) = 8.31$, $p < .001$. La taille d'effet observée était importante, d = 0.99, IC95% [0.70, 1.27], suggérant que les participant·es exprimaient une attitude globalement favorable à l'ouverture de logements destinés aux demandeur·euses d'asile dans leur quartier.

3 - Questionnaire Personnes avec des Troubles Psychiques

Participant·es

L'association Audacia a recruté 55 participant·es, âgé·es en moyenne de 46 ans, avec une répartition couvrant l'ensemble des âges de 18 ans à plus de 75 ans (Annexe G). L'échantillon était composé de 40 femmes (72,7 %), 13 hommes (23,6 %), 1 personne non-binaire (1,8 %) et 1 personne n'ayant pas souhaité répondre (1,8 %). Parmi elles·eux, 22 (40,0 %) résidaient en milieu urbain et 33 (60,0 %) en milieu rural et péri-urbain. La participation à l'étude reposait sur le volontariat. Les participant·es ont été informé·es du caractère anonyme du questionnaire ainsi que de la possibilité de refuser de participer ou de se retirer de l'étude à tout moment, sans justification (Annexe C).

Matériel et Procédure

Les participant·es ont été assigné·es aléatoirement à un questionnaire portant sur l'acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés aux personnes présentant un trouble psychique dans leur quartier, présenté en détail en Annexe H.

Les participant·es ont ensuite répondu à une première échelle mesurant l'impact positif perçu de l'implantation de logements sociaux destinés aux personnes présentant des troubles psychiques sur la qualité de vie de leur quartier. Une échelle de Orr et al., (2024), présentée précédemment, a été utilisée. Elle a été adaptée pour correspondre aux demandeur·euses d'asile.

Les participant·es ont par la suite répondu à une échelle mesurant leur niveau de connaissance et de compréhension des troubles psychiques. L'échelle MIDUS, adaptée de Tanaka (2003), a été traduite et modifiée afin de s'adapter au contexte français et de faciliter sa compréhension. Certains items de l'échelle originale ont été supprimés afin de réduire la longueur du questionnaire ou en raison de leur inadéquation au contexte d'étude. Les répondant·es devaient indiquer leur degré d'accord avec neuf items portant sur la soignabilité, l'efficacité des traitements et la reconnaissance sociale des troubles psychiques,

avec des options de réponses allant de 1 (« pas du tout d'accord ») à 5 (« tout à fait d'accord ») (e.g. Les troubles psychiques sont des maladies comme les autres.).

Une question de vérification de l'attention, présentée précédemment, a ensuite été intégrée au questionnaire.

Les participant·es ont ensuite répondu à une échelle mesurant l'acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés aux personnes présentant des troubles psychiques dans leur quartier. Une échelle de Adams et al. (2023) a été utilisé. Elle a été présentée précédemment et adaptée aux personnes présentant des troubles psychiques.

Enfin, les participant·es ont renseigné plusieurs variables sociodémographiques, notamment leur tranche d'âge, leur genre, leur code postal de résidence, ainsi que leur expérience directe ou indirecte de troubles psychiques. Ils·elles ont également indiqué s'ils·elles avaient déjà exercé une activité bénévole ou professionnelle auprès d'une organisation venant en aide aux personnes présentant des troubles psychiques.

Résultats

Qualité de vie du quartier

Une **analyse factorielle exploratoire (AFE)** a été réalisée sur l'échelle de croyance que des logements à destination des personnes avec des troubles psychiques auront un impact positif sur son quartier, afin d'explorer sa structure factorielle. L'objectif était d'identifier les facteurs principaux qui expliquent la variance des scores afin de vérifier que les items d'une même échelle mesuraient le même construit. Une AFE a été réalisée sur les 9 items de l'échelle, avec rotation oblimine. La mesure de Kaiser–Meyer–Olkin a permis de confirmer l'adéquation de l'échantillonnage pour l'analyse (KMO = .82), et toutes les valeurs de KMO pour les items individuels étaient supérieures au seuil de .5. Le test de sphéricité de Bartlett était significatif ($p < .001$), indiquant que les corrélations entre les variables étaient suffisantes pour justifier une AFE. L'examen des valeurs propres selon le critère de Kaiser indiquait le maintien d'un seul facteur ($\lambda_1 = 3.86$; $\lambda_2 = 0.84$), expliquant 42,9 % de la variance totale. Le scree-plot suggérait également une solution à un seul facteur. Une solution à un facteur a donc été retenue.

Une **analyse de fiabilité** afin de vérifier la cohérence interne de l'échelle de croyance que l'ouverture de logements pour personnes avec des troubles psychiques aura un impact positif sur son quartier a été effectuée. Les résultats indiquent une bonne cohérence interne ($\alpha = .0.82$), suggérant que les items mesurent un construit commun. Les scores des différents items ont donc été regroupés afin de constituer un score global de croyance que l'ouverture

de logements pour personnes avec des troubles psychiques aura un impact positif sur son quartier.

Compréhension des troubles psychiques

Une **analyse factorielle exploratoire (AFE)** a été réalisée sur les neuf items de l'échelle de compréhension des troubles psychiques. L'objectif était d'identifier les facteurs principaux expliquant la variance des scores et de vérifier que les items de l'échelle mesuraient un même construit latent. La mesure de Kaiser-Meyer-Olkin indiquait une adéquation de l'échantillonnage médiocre (KMO = .61) et certains items présentaient des indices MSA inférieurs au seuil recommandé de .50 (item 2 = .46 ; item 4 = .37). Le test de sphéricité de Bartlett était significatif, $p < .001$, indiquant que les corrélations entre les variables étaient suffisantes pour justifier une AFE. L'examen des valeurs propres selon le critère de Kaiser indiquait le maintien d'un seul facteur ($\lambda_1 = 1.88$, $\lambda_2 = 0.45$), expliquant 20,9 % de la variance totale. Le KMO et les indices MSA étant inférieur au seuil recommandé, aucun facteur ne sera retenu.

Une **analyse factorielle confirmatoire (AFC)** a été réalisée sur l'échelle de compréhension des troubles psychiques afin de vérifier si les données ont 3 dimensions sous-jacentes comme indiqué dans Tanaka, (2003). Les analyses ont été effectuées à l'aide de l'estimateur WLSMV. Les indices suggéraient un ajustement satisfaisant du modèle aux données (CFI = 1.00 ; TLI = 1.06 ; RMSEA = .00). Toutefois, plusieurs problèmes d'estimation ont été observés. Le modèle a notamment produit une variance résiduelle négative pour l'item 5. Par ailleurs, certaines saturations factorielles étaient très faibles ou non significatives, notamment pour les items 2 ($\lambda = .07$) et 4 ($\lambda = .11$), tandis que l'item 5 présentait une saturation standardisée supérieure à 1 ($\lambda = 4.05$), ce qui constitue un indicateur d'instabilité du modèle. Les problèmes d'estimation observés ainsi que la faiblesse de plusieurs saturations factorielles ne permettent pas de confirmer la structure factorielle de l'échelle.

Acceptabilité

Une **analyse factorielle exploratoire (AFE)** a été réalisée sur l'échelle d'acceptabilité de l'ouverture de logements à destination des personnes avec des troubles psychiques dans son quartier, afin d'explorer sa structure factorielle. L'objectif était d'identifier les facteurs principaux expliquant la variance des scores et de vérifier que les items de l'échelle mesuraient un même construit latent. Une AFE a été réalisée sur les 4 items de l'échelle, avec rotation oblimine. La mesure de Kaiser-Meyer-Olkin a permis de vérifier l'adéquation de

l'échantillonnage pour l'analyse factorielle (KMO = .81), et toutes les valeurs de KMO pour les items individuels étaient supérieures à .75. Le test de sphéricité de Bartlett était significatif, $p < .001$, indiquant que les corrélations entre les variables étaient suffisantes pour justifier une AFE. L'examen des valeurs propres selon le critère de Kaiser indiquait le maintien d'un seul facteur ($\lambda_1 = 2.77$, $\lambda_2 = 0.12$), expliquant 69,4 % de la variance totale. Le scree-plot suggérait également une solution à un seul facteur. Compte tenu de ces résultats, un seul facteur a été retenu.

Une **analyse de fiabilité** afin de vérifier la cohérence interne de l'échelle d'acceptabilité de l'ouverture de logements à destination de personnes avec des troubles psychiques dans son quartier a été effectuée. Les résultats indiquent une bonne cohérence interne ($\alpha = .90$), suggérant que les items mesurent un construit commun. Les scores des différents items ont donc été regroupés afin de constituer un score global d'acceptabilité de l'ouverture de logements à destination de personnes avec des troubles psychiques dans son quartier.

Une **analyse de fiabilité** afin de vérifier la cohérence interne de l'échelle de compréhension favorable des troubles psychiques a été effectuée. L'alpha de Cronbach était inférieur à 0.70 ($\alpha = .54$). J'ai analysé les neufs items de l'échelle de justification des inégalités indépendamment les uns des autres.

Régression

Une régression linéaire multiple a été réalisée afin de tester si la compréhension des troubles psychiques, le fait d'avoir travaillé ou été bénévole dans une organisation d'aide, le fait de connaître une personne présentant des troubles psychiques (contraste : non = -3, proche/moi/oui = +1), le lieu de résidence (contrastes : rural/péri-urbain = -0.5, urbain = +0.5) et la croyance en l'impact positif de l'ouverture de logements pour personnes présentant des troubles psychiques sur le quartier permettaient de prédire l'acceptabilité de cette ouverture. Une observation ($N = 188$) a été exclue en raison de valeurs aberrantes identifiées via la distance de Cook, les résidus studentisés et les valeurs de levier. Les conditions d'application du modèle étaient satisfaites : les résidus étaient normaux (Shapiro-Wilk, $W = .97$, $p = .14$), l'hypothèse d'homoscédasticité était respectée (Breusch-Pagan, $BP = 13.60$, $p = .40$) et la relation entre variables était linéaire. Aucune multicolinéarité n'a été détectée ($VIF < 3$).

Les résultats montrent que la croyance selon laquelle les médicaments sont efficaces pour réduire les symptômes ($b = 0.39$, $t(41) = 2.40$, $p = .02$, $\eta p^2 = .12$) et le fait d'avoir

travaillé ou été bénévole dans une organisation d'aide (b = 0.60, t(41) = 2.70, p = .01, ηp^2 = .15) prédisent significativement et positivement l'acceptabilité de l'ouverture de logements pour personnes présentant des troubles psychiques. À l'inverse, la croyance en un impact positif de ces logements sur le quartier prédit négativement l'acceptabilité (b = -0.44, t(41) = -2.18, p = .04, ηp^2 = .11). Les autres variables ne sont pas significatives (p > .05 ; voir Tableau 3).

Tableau 3. Résultats de la régression multiple entre les variables indépendantes (Compréhension Favorable, Impacte Positif sur le Quartier, Aide aux Personnes avec des Troubles Psychiques et Lieu de Résidence) et l'Acceptabilité.

	b	***t***	***p***	**η^2p**
item 1 - Prise en charge	-0.18	-1.18	.24	.03
item 2 - Soignabilité	-0.01	-0.08	.93	<.001
item 3 - Environnement	-0.02	-0.06	.96	<.001
item 4 - Prise de médicaments	-0.20	-1.63	.11	.06
item 5 - Efficacité des médicaments	0.39	2.40	.02 *	.12
item 6 - Fréquences des troubles	-0.25	-1.62	.11	.06
item 7 - Tout le monde est touché	0.08	0.46	.64	<.05
item 8 - Maladie comme les autres	0.05	0.54	.59	<.05
item 9 - Vie en communauté	0.36	1.70	.10 .	.07
Impacte sur la qualité de vie du quartier	-0.44	-2.18	.04 *	.11
Connaître ou être	0.01	0.23	.82	<.005
Aide aux personnes avec des troubles psychiques	0.60	2.70	.01 *	.15

Lieu de résidence	0.08	0.32	.75	<.005

*Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1*

Analyses exploratoires

Test T

Afin de déterminer si les participant·es était plus favorable à l'implantation de logements à destination de personnes présentant des troubles psychiques que neutre, un test *t* à un échantillon a été réalisé. Les résultats indiquent que le score moyen d'acceptabilité (M = 3.92) était significativement supérieur au neutre (3), $t(54) = 7.37$, $p < .001$. La taille d'effet observée était importante, $d = 0.99$, IC95% [0.67, 1.31], suggérant que les participant·es exprimaient une attitude globalement favorable à l'ouverture de logements destinés aux personnes présentant des troubles psychiques dans leur quartier.

Discussion

L'objectif des trois études était d'identifier les déterminants de l'acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés à des publics accompagnés par Audacia (personnes sans domicile, demandeur·euses d'asile et personnes présentant des troubles psychiques). Les résultats mettent en évidence le rôle central des croyances relatives aux conséquences perçues de ces implantations sur la qualité de vie du quartier, ainsi que des représentations spécifiques selon les publics concernés.

Qualité de vie du quartier

Les trois études avaient pour objectif de tester l'hypothèse selon laquelle les croyances relatives aux conséquences de l'implantation d'un logement social destiné à des personnes sans domicile, demandeuses d'asile ou présentant des troubles psychiques sur la qualité de vie du quartier seraient associées à une plus forte acceptabilité de son implantation. Les résultats obtenus confirment cette hypothèse pour les trois populations étudiées. Ces résultats sont cohérents avec les travaux antérieurs portant sur l'acceptation des logements sociaux, notamment ceux d'Orr et al. (2024), ainsi qu'avec de nombreuses études qualitatives et quantitatives ayant montré l'importance des croyances sur les conséquences de l'implantation de logements sociaux sur son quartier dans l'acceptation de ce type de logements. Alors que les travaux antérieurs se sont majoritairement concentrés sur les personnes sans domicile, les résultats suggèrent que l'impact perçu sur la qualité de vie du quartier constitue également un déterminant de l'acceptabilité des logements destinés aux

personnes demandeuses d'asile et aux personnes présentant des troubles psychiques. À notre connaissance, aucune étude n'avait jusqu'à présent évalué l'influence de ce construit dans son ensemble auprès de ces deux populations.

Ces résultats renforcent ainsi l'idée que les croyances sur les conséquences de l'implantation d'un logement social près de chez soi constituent un déterminant central de l'acceptabilité des logements sociaux, indépendamment du public concerné.

Attribution causales

Les recherches 1 et 2 avaient pour objectif d'examiner le rôle des attributions causales dans l'acceptation de l'implantation de logements sociaux destinés aux personnes sans domicile et aux demandeur·euses d'asile. Concernant le sans-abrisme, les résultats de l'étude 1 confirment l'hypothèse selon laquelle les attributions causales internes sont associées à une plus faible acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés aux personnes sans-abri. Ce résultat est cohérent avec les travaux antérieurs montrant que l'attribution du sans-abrisme à des caractéristiques individuelles, telles que la paresse ou l'irresponsabilité, est associée à des attitudes moins favorables à l'égard des camps sécurisés pour sans-abri (Orr et al., 2024). Cependant, contrairement aux résultats d'Orr et al. (2024), l'attribution des causes du sans-abrisme à des troubles psychiques n'était ni associée aux autres attributions internes ni prédictive de l'acceptabilité des logements sociaux. Cette divergence pourrait s'expliquer par des différences culturelles entre les contextes français et états-uniens, par l'absence de pré-test des échelles traduites ou encore par la taille ou les caractéristiques de l'échantillon étudié.

En revanche, l'étude 2 n'a pas permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle les attributions internes de la migration des demandeur·euses d'asile seraient associées à une plus faible acceptabilité de l'implantation de logements sociaux. Ce résultat diverge des observations qualitatives de Hubbard (2005), selon lesquelles les opposant·es à l'ouverture de centres d'accueil considéraient souvent les demandeur·euses d'asile comme responsables de leur situation. Cette différence peut notamment s'expliquer par des divergences méthodologiques. Alors que Hubbard (2005) étudiait les discours de personnes opposées à un projet d'implantation, la présente étude évaluait directement les attitudes des participant·es à l'aide d'un questionnaire. Il est ainsi possible que les attributions internes observées dans l'étude qualitative aient été formulées a posteriori pour légitimer une opposition préexistante.

Les deux études visaient également à examiner l'effet des attributions causales externes. Contrairement aux hypothèses formulées, aucune association significative n'a été

observée entre les attributions externes et l'acceptabilité des logements sociaux, que ce soit pour les personnes sans domicile ou pour les demandeur·euses d'asile. Ces résultats divergent des travaux d'Orr et al. (2024) concernant le sans-abrisme et de ceux de von Hermanni et Neumann (2019) concernant les demandeur·euses d'asile. Dans ce dernier cas, les différences observées peuvent également être liées aux procédures utilisées. En effet, von Hermanni et Neumann (2019) s'intéressaient à l'acceptation de demandeur·euses d'asile présentés au travers de vignettes expérimentales et à leur acceptation sur le territoire national, tandis que l'étude 2 portait sur les croyances générales des participant·es et sur l'acceptabilité de l'implantation d'un logement social au sein de leur quartier.

Menace économique perçue

L'étude 2 avait pour objectif de tester l'hypothèse selon laquelle une perception plus élevée de la menace économique associée aux demandeur·euses d'asile serait liée à une plus faible acceptabilité de l'implantation d'un logement social destiné à cette population. Les résultats obtenus permettent de confirmer cette hypothèse. Ces résultats sont cohérents avec les travaux qualitatifs de Blommaert et al. (2003) et Hubbard (2005), qui montrent que l'opposition à l'ouverture de centres d'accueil est fréquemment associée à la perception que les demandeur·euses d'asile dépendraient excessivement des aides sociales sans contribuer suffisamment à la société. Ils rejoignent également les observations de Maerz (2017), selon lesquelles les personnes favorables à l'accueil des demandeur·euses d'asile considèrent davantage que celui-ci ne représente pas une charge économique significative pour la collectivité. Dans la mesure où les études précédentes reposaient essentiellement sur des méthodologies qualitatives et ont été réalisées dans des contextes nationaux différents de la France, les résultats de l'étude 2 apportent un éclairage complémentaire. Ils suggèrent que la menace économique perçue constitue également un déterminant quantifiable de l'acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés aux demandeur·euses d'asile dans le contexte français. Cette contribution apparaît d'autant plus intéressante qu'aucune étude, à notre connaissance, n'a examiné ce phénomène auprès d'une population française.

Ces résultats apportent également un soutien empirique au concept de menace réaliste Stephan & Stephan, (1996). Selon cette approche, les attitudes envers un groupe social sont influencées par la perception que celui-ci représente une menace pour les ressources matérielles ou le bien-être du groupe majoritaire. Dans le cas présent, plus les demandeur·euses d'asile sont perçu·es comme susceptibles de mobiliser des ressources économiques limitées, moins l'implantation d'un logement social destiné à cette population

apparaît acceptable. Les représentations liées aux coûts économiques de l'accueil des demandeur·euses d'asile en France semblent ainsi jouer un rôle important dans l'acceptation de l'ouverture de logements à destination de ce public près de chez soi.

Compréhension des Troubles psychiques

L'étude 3 avait pour objectif de tester l'hypothèse selon laquelle une meilleure compréhension des troubles psychiques est associée à une plus forte acceptabilité de l'implantation d'un logement social destiné aux personnes présentant des troubles psychiques. Les résultats obtenus ne permettent de confirmer cette hypothèse que de manière partielle. En effet, l'échelle de compréhension des troubles psychiques a présenté une faible consistance interne, ce qui a conduit à analyser les items séparément. Cette limite méthodologique peut notamment s'expliquer par l'absence de pré-test de la version française de l'échelle, par sa traduction, par la suppression de certains items ainsi que par l'hétérogénéité du terme "troubles psychiques", allant de la schizophrénie, du trouble bipolaire à la dépression. Parmi les différents indicateurs étudiés, seul l'item relatif à l'efficacité des traitements médicamenteux pour atténuer les symptômes des troubles psychiques s'est révélé significativement associé à l'acceptabilité de l'implantation d'un logement social. Les autres dimensions de la compréhension des troubles psychiques ne se sont pas révélées significatives.

Ces résultats diffèrent de ceux obtenus par Koike et al. (2018), qui montrent qu'une meilleure compréhension des troubles schizophrènes est associée à une plus faible distance sociale envers les personnes concernées. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette divergence. D'une part, l'étude de Koike et al. (2018) se concentre spécifiquement sur la schizophrénie, tandis que l'étude 3 porte sur les troubles psychiques de manière plus générale. D'autre part, les deux études mobilisent des variables dépendantes différentes : Koike et al. (2018) évaluent la distance sociale, alors que cette recherche s'intéresse à l'acceptabilité de l'implantation d'un logement social à proximité du lieu de résidence.

Malgré ces limites, les résultats suggèrent que certaines connaissances relatives à la prise en charge et au traitement des troubles psychiques pourraient influencer l'acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés aux personnes présentant des troubles psychiques. Ces résultats apportent ainsi des premiers éléments de compréhension sur les représentations susceptibles de favoriser ou de freiner l'acceptation de ce type de dispositif dans le contexte français.

Lieu de résidence

Les résultats des études 1, 2 et 3 ne permettent pas de confirmer l'hypothèse selon laquelle le fait de résider en milieu urbain, plutôt qu'en milieu rural ou périurbain, serait associé à une plus forte acceptabilité de l'implantation d'un logement social destiné à des personnes sans domicile, demandeuses d'asile ou présentant des troubles psychiques à proximité de son lieu de résidence.

Ces résultats divergent de ceux rapportés par plusieurs travaux antérieurs, qui suggèrent une acceptabilité plus élevée des logements sociaux parmi les personnes résidant en milieu urbain (Gerdner & Borell, 2003; Takahashi & Dear, 1997; Tighe, 2012). Toutefois, cette absence d'effet n'apparaît pas particulièrement surprenante au regard de la littérature. Comme le souligne la revue de littérature d'Orr et al. (2024), les caractéristiques sociodémographiques constituent généralement des prédicteurs faibles et peu robustes de l'acceptation des logements sociaux, les résultats variant fréquemment selon les contextes étudiés. Plusieurs éléments peuvent également contribuer à expliquer cette divergence. D'une part, les tailles d'échantillons relativement petites des trois études peuvent avoir limité la capacité à détecter certains effets. D'autre part, les études ayant mis en évidence un effet du lieu de résidence ont été réalisées dans des contextes nationaux différents de la France. Il est ainsi possible que l'influence du contexte territorial sur l'acceptabilité des logements sociaux varie en fonction des caractéristiques sociales, politiques ou culturelles propres à chaque pays.

Ces résultats suggèrent donc que le lieu de résidence ne constitue pas, dans le contexte de cette recherche, un déterminant majeur de l'acceptabilité de l'implantation de logements sociaux. Ils renforcent l'idée que l'acceptabilité des logements sociaux est davantage liée aux croyances et connaissances des populations concernées qu'aux caractéristiques sociodémographiques des individus.

Acceptabilité

L'acceptabilité de l'implantation de logements destinés aux personnes sans domicile, demandeuses d'asile ou présentant des troubles psychiques est globalement positive. Néanmoins, cet effet reste modéré, suggérant que si les participant·es se montrent plutôt favorables à ces dispositifs, certaines réticences persistent quant à leur implantation à proximité de leur lieu de résidence.

Contact

Les études 1, 2 et 3 avaient pour objectif de tester l'hypothèse selon laquelle une plus grande proximité personnelle avec les populations concernées (e.g., contacts répétés, relations proches ou expériences partagées) est associée à une plus forte acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés à ces publics à proximité du lieu de résidence.

Les résultats des études 1 et 2 ne permettent pas de confirmer cette hypothèse pour les personnes sans domicile et les demandeur·euses d'asile. Concernant les personnes sans domicile, ce résultat est cohérent avec celui d'Orr et al. (2024), qui n'observent pas non plus d'association significative entre l'implication dans une organisation venant en aide aux personnes sans-abri et le soutien à l'implantation de camps sécurisés pour sans-abri. Concernant les demandeur·euses d'asile, aucune étude identifiée dans la littérature n'avait, à notre connaissance, examiné directement l'effet du contact sur l'acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés à cette population. Les résultats de l'étude 2 constituent donc un premier élément empirique sur cette question dans le contexte français.

A contrario, les résultats de l'étude 3 permettent de confirmer l'hypothèse selon laquelle une plus grande proximité personnelle avec les personnes présentant des troubles psychiques est associée à une plus forte acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés à ce public. Ces résultats vont dans le sens des travaux d'Elliott et al. (2024), qui montrent que les personnes ayant elles-mêmes vécu des troubles psychiques ou ayant des proches concernés manifestent une plus faible distance sociale à l'égard d'une personne présentée comme schizophrène. Cette convergence apparaît particulièrement intéressante dans la mesure où les travaux d'Elliott et al. (2024) ne portaient pas directement sur l'acceptabilité de l'implantation d'un logement social, mais sur les attitudes envers une personne fictive décrite dans une vignette. Les résultats obtenus suggèrent ainsi que les effets positifs du contact observés dans la littérature sur la distance sociale pourraient également s'étendre à l'acceptabilité de dispositifs résidentiels destinés aux personnes présentant des troubles psychiques.

Limites

Plusieurs limites doivent être prises en compte dans l'interprétation de ces résultats. Premièrement, la taille des échantillons des trois études apparaît insuffisante au regard des effets attendus. En effet, il aurait fallu au moins 921 participants par condition pour avoir au moins 80 pourcents de chance de détecter l'effet attendu avec un seuil alpha à .05. Cette limite a pu réduire la puissance statistique des études et augmenter le risque de ne pas détecter certaines associations pourtant présentes dans la population mais également de

détecter des associations qui ne sont pas présentes (erreur de type I et II). Par conséquent, l'absence ou la présence d'effets significatifs observées pour certaines hypothèses doivent être interprétées avec prudence et ne permettent pas de conclure à l'inexistence ou l'existence formelle de ces relations. Par ailleurs, les échantillons des trois études ne peuvent être considérés comme représentatifs de la population générale. Les participant·es étaient majoritairement des femmes, ainsi que des membres ou proches des membres de l'association Audacia, ce qui limite la validité externe des résultats et leur généralisation à l'ensemble de la population française.

Deuxièmement, les participant·es ont pu être affectées par un biais de désirabilité sociale face aux questions, notamment vis-à-vis des items concernant l'acceptabilité de l'ouverture des logements sociaux dans leurs quartiers. Effectivement, il peut être considéré comme peu acceptable d'être en opposition avec l'implantation d'un logement social.

Deuxièmement, les instruments de mesure utilisés n'ont pas fait l'objet d'un pré-test avant leur administration. Les différentes échelles mobilisées ont été traduites et adaptées au contexte de la présente recherche, ce qui a pu affecter certaines de leurs propriétés psychométriques. Il convient d'interpréter les résultats associés à ces variables avec précaution.

Enfin, plusieurs échelles ont été adaptées à partir d'outils développés dans des contextes culturels différents, principalement nord-américains. Il est donc possible que certains concepts, formulations ou représentations ne se transposent pas parfaitement au contexte français. Des travaux complémentaires reposant sur des instruments préalablement validés auprès d'échantillons français permettraient de renforcer la robustesse des résultats obtenus.

Conclusion

Ce stage au sein de l'association Audacia a permis la réalisation d'un diagnostic sur les déterminants de l'acceptabilité de l'implantation de logements sociaux destinés aux publics accompagnés par la structure. Les résultats issus de la revue de littérature et des questionnaires ont permis d'identifier plusieurs facteurs influençant les attitudes du grand public, contribuant ainsi aux réflexions menées dans le cadre du plaidoyer de l'association. Enfin, cette expérience a permis de mobiliser les connaissances acquises durant ma formation universitaire.

Bibliographie

Adams, B., Carroll, M. W., & Gutierrez, N. (2023). Community Acceptance of, and Opposition to, Homeless-Serving Facilities. *International Journal on Homelessness*, *3*(2), 156‑183. https://doi.org/10.5206/ijoh.2022.2.14785

Angermeyer, M. C., Beck, M., & Matschinger, H. (2003). Determinants of the Public's Preference for Social Distance from People with Schizophrenia. *The Canadian Journal of Psychiatry*, *48*(10), 663‑668. https://doi.org/10.1177/070674370304801004

Blommaert, J., Dewilde, A., Stuyck, K., Peleman, K., & Meert, H. (2003). Space, experience and authority : Exploring attitudes towards refugee centers in Belgium. *Journal of Language and Politics*, *2*(2), 311‑331. https://doi.org/10.1075/jlp.2.2.08blo

Bodenhausen, G., & Cheryan, S. (2025). Stereotyping and Prejudice. In D. Gilbert, S. Fiske, E. Finkel, & W. Mendes (Éds.), *Handbook of Social Psychlogy 6th Edition* (6e éd.). Situational Press. https://doi.org/10.70400/ELPS5283

Borell, K., & Westermark, Å. (2018). Siting of human services facilities and the not in my back yard phenomenon : A critical research review. *Community Development Journal*, *53*(2), 246‑262. https://doi.org/10.1093/cdj/bsw039

Boucher-Browning, A., Hall, M., Kayed, A., McGinnis-Brown, L., & Fry, V. (2021). Siting Emergency Homeless Shelters : Community Opposition and Support. *Idaho Policy Institute Reports*. https://scholarworks.boisestate.edu/ipi_reports/44

CLHEE. (2026). Manifeste du CLHEE. *Collectif Lutte et Handicaps pour l'Egalité et l'Emancipation*. https://clhee.org/

Crandall, C. S., & Eshleman, A. (2003). A justification-suppression model of the expression and experience of prejudice. *Psychological Bulletin*, *129*(3), 414‑446. https://doi.org/10.1037/0033-2909.129.3.414

Czymara, C. S., & Schmidt-Catran, A. W. (2017). Refugees Unwelcome? Changes in the Public Acceptance of Immigrants and Refugees in Germany in the Course of Europe's 'Immigration Crisis'. *European Sociological Review*, *33*(6), 735‑751. https://doi.org/10.1093/esr/jcx071

Dear, M., & Gleeson, B. (1991). Community Attitudes Toward the Homeless. *Urban Geography*, *12*(2), 155‑176. https://doi.org/10.2747/0272-3638.12.2.155

Družić Ljubotina, O., Kletečki Radović, M., & Ogresta, J. (2022). Determinants of Causal Attributions of Homelessness in Croatia. *Revija Za Socijalnu Politiku*, *29*(2), 163‑190. https://doi.org/10.3935/rsp.v29i2.1972

Elliott, M., Ragsdale, J. M., & LaMotte, M. E. (2024). Causal Explanations, Treatability, and Mental Illness Stigma : Experimental Study. *Psychiatric Services*, *75*(2), 131‑138. https://doi.org/10.1176/appi.ps.20230169

Farkas, M. A. (1999). "Not in my backyard" : The issues and complexities surrounding prison siting. *The Justice Professional*, *12*(1), 95‑109. https://doi.org/10.1080/1478601X.1999.9959532

Garland, B., Wodahl, E., & Saxon, C. (2017). What Influences Public Support of Transitional Housing Facilities for Offenders During Reentry? *Criminal Justice Policy Review*, *28*(1), 18‑40. https://doi.org/10.1177/0887403414564866

Gerdner, A., & Borell, K. (2003). Neighborhood Reactions Toward Facilities for Residential Care : A Swedish Survey Study. *Journal of Community Practice*, *11*(4), 59‑79. https://doi.org/10.1300/J125v11n04_04

Ghavami, N., & Peplau, L. A. (2013). An Intersectional Analysis of Gender and Ethnic Stereotypes : Testing Three Hypotheses. *Psychology of Women Quarterly*, *37*(1), 113‑127. https://doi.org/10.1177/0361684312464203

Grillo, R. (2005). ‘Saltdean can’t cope’ : Protests against asylum-seekers in an English seaside suburb. *Ethnic and Racial Studies*, *28*(2), 235‑260. https://doi.org/10.1080/0141987042000031583 4

Haute Autorité de Santé—Expérience patient et savoir expérientiel : Deux notions à clarifier pour développer l’engagement ou la participation. (2025, juillet 19). has-sante.fr. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3602447/fr/experience-patient-et-savoir-experientiel-deux-notions-a-clarifier-pour-developper-l-engagement-ou-la-participation

Hellmann, J. H., Schlechter, P., Knausenberger, J., Bollwerk, M., Geukes, K., & Back, M. D. (2022). Measuring Perceived Realistic Physical Threat Imposed by Migrants : Scale Development and Validation. *European Journal of Psychological Assessment*, *38*(4), 332‑342. https://doi.org/10.1027/1015-5759/a000668

Hubbard, P. (2005). ‘Inappropriate and incongruous’ : Opposition to asylum centres in the English countryside. *Journal of Rural Studies*, *21*(1), 3‑17. https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2004.08.004

Hudson-Allez, G., & Barrett, J. (1996). Attitudes to People with Intellectual Disabilities Moving into Ordinary Houses : What the Neighbours Say. *Journal of Applied Research in Intellectual Disabilities*, *9*(1), 1‑16. https://doi.org/10.1111/j.1468-3148.1996.tb00094.x

Koike, S., Yamaguchi, S., Ojio, Y., & Ando, S. (2018). Social distance toward people with schizophrenia is associated with favorable understanding and negative stereotype. *Psychiatry Research*, *261*, 264‑268. https://doi.org/10.1016/j.psychres.2017.12.081

Maerz, W. (2017). *The Phantom of the Neighborhood : Reactions Toward a Planned Emergency Shelter for Asylum Seekers in a Berlin Suburb*. Central European University.

Nielsen, J. A. E., Stavrianakis, K., & Morrison, Z. (2022). Community acceptance and social impacts of carbon capture, utilization and storage projects : A systematic meta-narrative literature review. *PLOS ONE*, *17*(8), e0272409. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0272409

Orr, J. N., Németh, J., Rigolon, A., Santos Granja, L., & Slabaugh, D. (2024). NIMBY Attitudes, Homelessness, and Sanctioned Encampments : A Longitudinal Study in Denver. *Journal of Planning Education and Research*, 0739456X241265499. https://doi.org/10.1177/0739456X241265499

Schade, J., & Schlag, B. (2000). Acceptability of Urban Transport Pricing. *Research Reports, Research Reports*, Article 72. https://ideas.repec.org//p/fer/resrep/72.html

Schomerus, G., Matschinger, H., & Angermeyer, M. C. (2014). Causal beliefs of the public and social acceptance of persons with mental illness : A comparative analysis of schizophrenia, depression and alcohol dependence. *Psychological Medicine*, *44*(2), 303‑314. https://doi.org/10.1017/S003329171300072X

Singer, M. E., & Rosen, G. (2019). Rethinking responses towards group-homes : Inclusionary legislation, supportive municipal attitudes, and place-based opposition. *Social & Cultural Geography*, *20*(3), 344‑366. https://doi.org/10.1080/14649365.2017.1358821

Smith, R., & Stathi, S. (2022). Social dominance orientation, belief in a just world and intergroup contact as predictors of homeless stigmatisation. *The Journal of Social Psychology*, *162*(6), 770‑780. https://doi.org/10.1080/00224545.2021.1963204

Somerman, F. B. (1993). Value, Attitude, and Belief Determinants of Willingness to Accept a Facility for the Homeless. *Journal of Social Distress and Homelessness*, *2*(3), 177‑192. https://doi.org/10.1007/BF01066147

Stephan, W. G., & Stephan, C. W. (1996). Predicting prejudice. *International Journal of Intercultural Relations, Prejudice, Discrimination and Conflict*, *20*(3), 409‑426. https://doi.org/10.1016/0147-1767(96)00026-0

Sundeen, R. A., & Fiske, S. (1983). Local Resistance to Community-Based Care Facilities. *Journal of Offender Counseling Services Rehabilitation*, *6*(4), 29‑42. https://doi.org/10.1300/J264v06n04_03

Takahashi, L. M. (1997a). Information and Attitudes Toward Mental Health Care Facilities : Implications for Addressing the NIMBY Syndrome. *Journal of Planning Education and Research*, *17*(2), 119‑130. https://doi.org/10.1177/0739456X9701700203

Takahashi, L. M. (1997b). Representation, Attitudes, and Behavior : Analyzing the Spatial Dimensions of Community Response to Mental Disability. *Environment and Planning A: Economy and Space*, *29*(3), 501‑524. https://doi.org/10.1068/a290501

Takahashi, L. M., & Dear, M. J. (1997). The Changing Dynamics of Community Opposition to Human Service Facilities. *Journal of the American Planning Association*, *63*(1), 79‑93. https://doi.org/10.1080/01944369708975725

Tanaka, G. (2003). Development of the Mental Illness and Disorder Understanding Scale. *International Journal of Japanese Sociology*, *12*(1), 95‑107. https://doi.org/10.1111/j.1475-6781.2003.00045.x

Tighe, J. R. (2012). How Race and Class Stereotyping Shapes Attitudes Toward Affordable Housing. *Housing Studies*, *27*(7), 962‑983. https://doi.org/10.1080/02673037.2012.725831

Valery, K.-M., & Prouteau, A. (2020). Schizophrenia stigma in mental health professionals and associated factors : A systematic review. *Psychiatry Research*, *290*, 113068. https://doi.org/10.1016/j.psychres.2020.113068

von Hermanni, H., & Neumann, R. (2019). ‘Refugees welcome?’ The interplay between perceived threats and general concerns on the acceptance of refugees – a factorial survey approach in Germany. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, *45*(3), 349-374. https://doi.org/10.1080/1369183X.2018.1459183

Weng, S. S., & Choi, S. (2021). Examining Refugee Integration : Perspective of Community Members. *Journal of Refugee Studies*, *34*(1), 354-373. https://doi.org/10.1093/jrs/fez049

Annexes

Annexe A

Post Linkedin

📢 Donnez votre avis en 7 minutes !

AUDACIA réalise une étude sur les perceptions des habitants concernant les projets de logements sociaux dans leur quartier.

🕒 Durée : environ 5 minutes
🔒 Questionnaire anonyme
🎯 Ouvert à toutes les personnes majeures

Cette étude vise à mieux comprendre les facteurs qui influencent les jugements et attitudes vis-à-vis des logements sociaux dans la Vienne, la Haute-Vienne, les Deux-Sèvres et la Charente.

👉 Scannez le QR code ou cliquez sur le lien ci-dessous pour participer : [Cliquez ici]

Merci pour votre aide 🙏

Flyers

DONNEZ VOTRE AVIS EN 7 MINUTES !
audacia
Un autre visage de la solidarité
COMMENT PERCEVEZ-VOUS LES PROJETS DE LOGEMENTS
DANS VOTRE QUARTIER ?
SCANNEZ LE QR CODE POUR PARTICIPER
DURÉE : 5 MINUTES
RÉPONSES ANONYMES
AUDACIA RÉALISE UNE ÉTUDE SUR LES PERCEPTIONS DES HABITANTS CONCERNANT LES PROJETS DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LEUR QUARTIER.
DURÉE : ENVIRON 5 MINUTES
QUESTIONNAIRE ANONYME
OUVERT À TOUTES LES PERSONNES MAJEURES
CETTE ÉTUDE VISE À MIEUX COMPRENDRE LES FACTEURS QUI INFLUENCENT LES JUGEMENTS ET ATTITUDES VIS-À-VIS DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LA VIENNE, LA HAUTE-VIENNE, LES DEUX-SÈVRES ET LA CHARENTE.

Annexe B

Tableaux Supplémentaires Etude 1

Tableau 4. Répartition des tranches d'âge des personnes ayant répondu au questionnaire sur les personnes sans-abris

Tranche d'âge	**Effectif**	**Pourcentage**
18–24 ans	6	9,7 %
25–34 ans	13	21,0 %
35–44 ans	10	16,1 %
45–54 ans	16	25,8 %
55–64 ans	3	4,8 %
65–74 ans	10	16,1 %
75 ans et plus	4	6,5 %
Totale	**62**	**100 %**

Tableau 5. Répartition des Personnes ayant déjà exercé une Activité Bénévole ou Professionnelle auprès d'une Organisation venant en Aide aux Personnes Sans-abri.

Modalité	**Effectif**	**Pourcentage**
Oui	15	24,2 %
Non	45	72,6 %
Autre	2	3,2 %
Total	**62**	**100 %**

Annexe C

Notice d'Information

Bonjour,

Cette étude dure environ 5 minutes.

Pour y participer il est nécessaire que vous ayez plus de 18 ans.

Ce travail est réalisé dans le cadre d'un stage.

Ce que l'on attend de vous

Ce recueil a pour objectif de collecter des informations 1) sur votre perception des logements sociaux et 2) et quelques informations sur ce que vous vivez ou avez vécu. Des informations vous seront présentées en début de questionnaire, merci de bien les lire. Vous devrez ensuite répondre à des questions, lisez attentivement les consignes avant d'y répondre. **Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse aux questions, merci de répondre le plus spontanément possible.**

Vos droits à la confidentialité

Vos réponses sont strictement **anonymes**. Nous ne collecterons aucune information permettant de vous identifier. Seule la stagiaire aura accès aux réponses anonymes afin de pouvoir les traiter. Les réponses seront analysées uniquement d'un point de vue statistique et seront traitées de manière confidentielle. Aucun transfert de données en dehors de l'Europe n'est opéré pour ce traitement.

Vos droits de vous retirer de la recherche en tout temps

Votre participation à cette étude est volontaire. Vous êtes libre de refuser de participer et de vous retirer à tout moment sans justification, en fermant la page.

Vos droits de poser des questions en tout temps

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter l'association AUDACIA, siege@audacia-asso.fr .

Risques possibles

Il n'y a pas de risques connus à participer à cette étude.

Diffusion

Les résultats agrégés de cette étude seront présentés à l'association AUDACIA ou publiés comme article dans un journal scientifique. Dans tous les cas, vous ne serez pas identifiable dans le matériel publié.

En cochant "OUI" ci-dessous vous certifiez que vous avez lu et compris les informations précédentes, que vous avez plus de 18 ans avant de répondre au questionnaire.

Annexe D

Questionnaire Personnes Sans-abris

Définition du Terme Sans-Abris

Le terme "sans-abris" fait référence à toutes personnes ayant recours à des services d'hébergement (centre d'hébergement collectif, chambre d'hôtel ou logement payé par une association…) ayant dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) ou étant logées chez un tiers.

Échecs Individuels

D'après ce que vous savez, dans quelle mesure les éléments suivants contribuent-ils au sans-abrisme ? Cliquez sur la case qui correspond à ce que vous pensez de "Ne contribue pas du tout" à "Contribue totalement".

- Une dépendance aux drogues et à l'alcool
- Des décisions ou comportements irresponsables
- De la paresse de la part de l'individu
- Une/des maladie(s) psychique(s)

Les options de réponses vont de (1) *Ne contribue pas du tout* à (5) *Contribue totalement*

Défaillances Structurelles

D'après ce que vous savez, dans quelle mesure les éléments suivants contribuent-ils au sans-abrisme ? Cliquez sur la case qui correspond à ce que vous pensez de "Ne contribue pas du tout" à "Contribue totalement".

- Des discriminations en matière de logement
- Une pénurie de logements abordables
- Un système économique qui favorise les riches par rapport aux pauvres
- Un manque d'aide gouvernementale

Les options de réponses vont de (1) *Ne contribue pas du tout* à (5) *Contribue totalement*

Impact Positif sur le Quartier

Dans le contexte de l'ouverture d'un établissement pour sans-abri dans mon quartier. Je pense que :

- La valeur des propriétés, va…

- Les crimes non violents (ivresse en public, zonage, camping non autorisé, consommation et vente de drogues), vont…
- Les crimes violents (tous les crimes liés à des blessures physiques aiguës), vont…
- Ma sécurité ou celle de ma famille, va…
- La sécurité des enfants du quartier, va…
- Le bruit, va…
- Les problèmes de santé et de salubrité publiques, vont…
- Les déchets et détritus, vont…
- La surcharge des services et infrastructures publiques (par exemple sur la police, les pompiers, les médecins, les urgences, les hôpitaux, les parkings, les canalisations …), va…

Les options de réponses vont de (1) *Diminuer* à (5) *Augmenter*

Questions d'Attention

Les politiques de logement social varient selon les régions. Cochez "pas du tout d'accord" pour montrer que vous lisez les énoncés.

Les options de réponses vont de (1) *Pas du tout d'accord* à (5) *Tout à fait d'accord*

Acceptabilité

Seriez-vous favorable à l'implantation des structures d'accueil suivantes pour les personnes sans-abri dans votre quartier ? Cliquez sur la case qui correspond à ce que vous pensez de "Pas du tout favorable" à "Totalement favorable".

- Un refuge d'urgence qui fournit des lits et donne accès à des services sociaux tels qu'une aide à l'emploi
- Des logements de transition pour les sans-abri offrant des appartements comme logement temporaire
- Un logement indépendant, permanent et abordable
- Un immeuble fournissant un logement permanent et stable et donnant accès à des services d'accompagnement tels qu'une aide à la vie quotidienne
- Les politiques de logement social varient selon les régions. Cochez "pas du tout d'accord" pour montrer que vous lisez les énoncés.

Les options de réponses vont de (1) *Pas du tout favorable* à (5) *Totalement favorable*

Questions Sociodémographiques

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

Options de réponses :

1; 18-24 ans

2; 25-34 ans

3; 35-44 ans

4; 45-54 ans

5; 55-64 ans

6; 65-74 ans

7; plus de 75 ans

A quel genre vous identifiez-vous ?

Options de réponses :

1; Femme

2; Homme

3; Non-binaire

4; Ne souhaite pas répondre

Indiquez votre code postale (ex: 86000) :

_____

Contact

Est-ce que vous ou un de vos proches avez déjà été sans-abris ?

Options de réponses :

1; Je n’ai jamais été sans-abri et aucun de mes proches ne l’a été.

2; Je n'ai jamais été sans-abri, mais l'un de mes proches l’a déjà été.

3; J'ai déjà été sans-abri, mais aucun de mes proches ne l’a été.

4; J'ai déjà été sans-abri, et l'un de mes proches l’a également déjà été.

Avez-vous déjà fait du bénévolat ou travaillé auprès d'une organisation d'aide aux sans-abri ?

Options de réponses :

1; Oui

2; Non

3; Autre

Annexe E

Tableau Supplémentaire Etude 2

Tableau 6. Répartition des Tranches d'Âge des Personnes ayant Répondu au Questionnaire sur les Personnes Demandeuses d'Asile

Tranche d'âge	**Effectif**	**Pourcentage**
18–24 ans	5	7,0 %
25–34 ans	14	19,7 %
35–44 ans	15	21,1 %
45–54 ans	14	19,7 %
55–64 ans	7	9,9 %
65–74 ans	11	15,5 %
75 ans et plus	5	7,0 %
Total	**71**	**100 %**

Tableau 7. Répartition des Personnes ayant déjà exercé une Activité Bénévole ou Professionnelle auprès d'une Organisation venant en Aide aux Personnes Demandeuses d'Asile.

Modalité	**Effectif**	**Pourcentage**
Oui	22	31,0 %
Non	47	66,2 %
Autre	2	2,8 %
Total	**71**	**100 %**

Annexe F

Questionnaire demandeur·euses d'asile

Définition du Terme Demandeur d'Asile

Le terme "demandeur d'asile" correspond à toute personne qui sollicite une protection internationale hors des frontières de son pays, mais qui n'a pas encore été reconnue comme réfugié et qui attend que soit statué son dossier de demande d'asile.

Choix Personnel

D'après ce que vous savez, dans quelle mesure les éléments suivants contribuent-ils à l'arrivée de demandeurs d'asile sur le territoire ? Cliquez sur la case qui correspond à ce que vous pensez de "Ne contribue pas du tout" et "Contribue totalement".

- Des catastrophes naturelles
- La pauvreté

Les options de réponses vont de (1) *Ne contribue pas du tout* à (5) *Contribue totalement*

Manque de Choix

D'après ce que vous savez, dans quelle mesure les éléments suivants contribuent-ils à l'arrivée de demandeurs d'asile sur le territoire ? Cliquez sur la case qui correspond à ce que vous pensez de "Ne contribue pas du tout" et "Contribue totalement".

- Une guerre
- Des persécutions politique

Les options de réponses vont de (1) *Ne contribue pas du tout* à (5) *Contribue totalement*

Impact Positif sur le Quartier

Dans le contexte de l'ouverture d'un établissement pour demandeurs d'asile dans mon quartier. Je pense que :

- La valeur des propriétés, va…
- Les crimes non violents (ivresse en public, zonage, camping non autorisé, consommation et vente de drogues), vont…
- Les crimes violents (tous les crimes liés à des blessures physiques aiguës), vont…

- Ma sécurité ou celle de ma famille, va…
- La sécurité des enfants du quartier, va…
- Le bruit, va…
- Les problèmes de santé et de salubrité publiques, vont…
- Les déchets et détritus, vont…
- La surcharge des services et infrastructures publiques (par exemple sur la police, les pompiers, les médecins, les urgences, les hôpitaux, les parkings, les canalisations …), va…

Les options de réponses vont de (1) *Diminuer* à (5) *Augmenter*

Menace Économique

Indiquez à quel point vous êtes en accord ou en désaccord avec les phrases suivantes. Cliquez sur la case qui correspond à ce que vous pensez de "Tout à fait d'accord" à "Pas du tout d'accord".

- D'après vous, est-ce que le coût des programmes d'intégration des demandeurs d'asile pèse lourdement sur la France ?
- D'après vous, est-ce que l'immigration des demandeurs d'asile augmente le poids des impôts sur les citoyens français ?
- D'après vous, est-ce que les demandeurs d'asile vivant en France améliorent la situation économique de la France ?

Les options de réponses vont de (1) *Pas du tout d'accord* à (5) *Tout à fait d'accord*

Questions D'attention

Les politiques de logement social varient selon les régions. Cochez "pas du tout d'accord" pour montrer que vous lisez les énoncés.

Les options de réponses vont de (1) *Pas du tout d'accord* à (5) *Tout à fait d'accord*

Acceptabilité

Seriez-vous favorable à l'implantation des structures suivantes pour les demandeurs d'asile dans votre quartier ?

Cliquez sur la case qui correspond à ce que vous pensez de "Pas du tout favorable" à "Totalement favorable".

- Un refuge d'urgence qui fournit des lits et donne accès à des services sociaux tels qu'une aide à l'emploi
- Des logements de transition pour les sans-abri offrant des appartements comme logement temporaire
- Un logement indépendant, permanent et abordable
- Un immeuble fournissant un logement permanent et stable et donnant accès à des services d'accompagnement tels qu'une aide à la vie quotidienne
- Les politiques de logement social varient selon les régions. Cochez "pas du tout d'accord" pour montrer que vous lisez les énoncés.

Les options de réponses vont de (1) *Pas du tout favorable* à (5) *Totalement favorable*

Questions Sociodémographiques

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

Options de réponses :

1; 18-24 ans

2; 25-34 ans

3; 35-44 ans

4; 45-54 ans

5; 55-64 ans

6; 65-74 ans

7; plus de 75 ans

A quel genre vous identifiez-vous ?

Options de réponses :

1; Femme

2; Homme

3; Non-binaire

4; Ne souhaite pas répondre

Indiquez votre code postale (ex: 86000) :

_____

Contact

Est-ce que vous ou un de vos proches avez déjà été demandeur·euse d'asile ?

Options de réponses :

1; Je n’ai jamais été demandeur·euse d’asile et aucun de mes proches ne l’a été.

2; Je n'ai jamais été demandeur·euse d’asile, mais l'un de mes proches l’a déjà été.

3; J'ai déjà été demandeur·euse d’asile, mais aucun de mes proches ne l’a été.

4; J'ai déjà été demandeur·euse d’asile, et l'un de mes proches l’a également déjà été.

Avez-vous déjà fait du bénévolat ou travaillé auprès d'une organisation d'aide aux sans-abris ?

Options de réponses :

1; Oui

2; Non

3; Autre

Annexe G

Tableaux Supplémentaires Etude 3

Tableau 8. Répartition des Tranches d'Âge des Personnes ayant Répondu au Questionnaire sur les Personnes avec des Troubles Psychiques.

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage
18–24 ans	5	9,1 %
25–34 ans	15	27,3 %
35–44 ans	8	14,5 %
45–54 ans	12	21,8 %
55–64 ans	6	10,9 %
65–74 ans	4	7,3 %
75 ans et plus	5	9,1 %
Total	**55**	**100 %**

Tableau 9. Expérience directe ou indirecte de troubles psychiques.

Modalité	Effectif	Pourcentage
Aucun des deux	21	38,2 %
Expérience directe	7	12,7 %
Proche concerné	27	49,1 %
Total	**55**	**100 %**

Tableau 10. Répartition des Personnes ayant déjà exercé une Activité Bénévole ou Professionnelle auprès d'une Organisation venant en Aide aux Personnes présentant des Troubles Psychiques.

Modalité	Effectif	Pourcentage
Oui	21	38,2 %
Non	32	58,2 %
Autre	2	3,6 %

Total	**55**	**100 %**

Annexe H

Questionnaire Troubles Psychiques

Définition du Terme Trouble Psychique

Le terme trouble psychique fait référence à une altération majeure des grandes capacités de l'être humain, comme la pensée, la mémoire, l'attention, la régulation des émotions ou du comportement. Ce terme englobe divers troubles comme le trouble de la schizophrénie, le trouble bipolaire, le trouble borderline ou la dépression.

Impact Positif sur le Quartier

Dans le contexte de l'ouverture d'un établissement pour personnes avec des troubles psychiques (ex: schizophrénie, bipolarité, dépression…) dans mon quartier. Je pense que :

- La valeur des propriétés, va…
- Les crimes non violents (ivresse en public, zonage, camping non autorisé, consommation et vente de drogues), vont…
- Les crimes violents (tous les crimes liés à des blessures physiques aiguës), vont…
- Ma sécurité ou celle de ma famille va…
- La sécurité des enfants du quartier, va…
- Le bruit, va…
- Les problèmes de santé et de salubrité publiques, vont…
- Les déchets et détritus, vont…
- La surcharge des services et infrastructures publiques (par exemple sur la police, les pompiers, les médecins, les urgences, les hôpitaux, les parkings, les canalisations …), va…

Les options de réponses vont de (1) *Diminuer* à (5) *Augmenter*

MIDUS (Compréhension Favorable des Troubles Psychiques)

Indiquez à quel point vous êtes en accord ou en désaccord avec les phrases suivantes. Cliquez sur la case qui correspond à ce que vous pensez de “Pas du tout d’accord” à “Tout à fait d’accord”.

- Les troubles psychiques nécessitent une prise en charge précoce et adaptée.
- Les troubles psychiques peuvent être soignés.

- L'environnement dans lequel on vit (famille, communauté) influence le rétablissement des troubles psychiques.
- Le traitement initial des troubles psychiques nécessite la prise de médicaments.
- Les médicaments sont efficaces pour atténuer les symptômes des troubles psychiques.
- Les troubles psychiques sont très fréquents.
- Tout le monde peut un jour souffrir de troubles psychiques.
- Les troubles psychiques sont des maladies comme les autres.
- Les personnes avec un ou des troubles psychiques sont capables de vivre en communauté si elles reçoivent un soutien approprié.

Les options de réponses vont de (1) *Pas du tout d'accord* à (5) *Tout à fait d'accord*

Questions D'attention

Les politiques de logement social varient selon les régions. Cochez "pas du tout d'accord" pour montrer que vous lisez les énoncés.

Les options de réponses vont de (1) *Pas du tout d'accord* à (5) *Tout à fait d'accord*

Acceptabilité

Seriez-vous favorable à l'implantation des structures d'accueil suivantes pour les personnes avec des troubles psychiques (ex: schizophrénie, bipolarité, dépression…) dans votre quartier ?

Cliquez sur la case qui correspond à ce que vous pensez de "Pas du tout favorable" à "Totalement favorable".

- Un refuge d'urgence qui fournit des lits et donne accès à des services sociaux tels qu'une aide à l'emploi
- Des logements de transition pour les sans-abri offrant des appartements comme logement temporaire
- Un logement indépendant, permanent et abordable
- Un immeuble fournissant un logement permanent et stable et donnant accès à des services d'accompagnement tels qu'une aide à la vie quotidienne

Les options de réponses vont de (1) *Pas du tout favorable* à (5) *Tout à fait favorable*

Questions Sociodémographiques

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

Options de réponses :

1; 18-24 ans

2; 25-34 ans

3; 35-44 ans

4; 45-54 ans

5; 55-64 ans

6; 65-74 ans

7; plus de 75 ans

A quel genre vous identifiez-vous ?

Options de réponses :

1; Femme

2; Homme

3; Non-binaire

4; Ne souhaite pas répondre

Indiquez votre code postale (ex: 86000) :

_____

Contact

Est-ce que vous ou un de vos proches avez déjà été diagnostiqué avec un/des trouble(s) psychique(s) (ex: schizophrénie, bipolarité, dépression…)?

Options de réponses :

1; Je n'ai pas reçu de diagnostic de trouble psychique et aucun de mes proches n'a été diagnostiqué.

2; Je n'ai jamais reçu de diagnostic de trouble psychique, mais l'un de mes proches en a reçu un.

3; J'ai déjà reçu un diagnostic de trouble psychique, mais aucun de mes proches n'en a reçu.

4; J'ai déjà reçu un diagnostic de trouble psychique, et l'un de mes proches en a également reçu un.

Avez-vous déjà fait du bénévolat ou travaillé auprès d'une organisation d'aide pour personnes avec des troubles psychiques (ex : schizophrénie, bipolarité, dépression...)?

Options de réponses :

1; Oui

2; Non

3; Autre

Annexe I

Notice d'Information

Bonjour,

Cette étude dure environ 5 minutes.

Pour y participer il est nécessaire que vous ayez plus de 18 ans.

Ce travail est réalisé dans le cadre d'un stage.

Ce que l'on attend de vous

Ce recueil a pour objectif de collecter des informations 1) sur votre perception des logements sociaux et 2) et quelques informations sur ce que vous vivez ou avez vécu. Des informations vous seront présentées en début de questionnaire, merci de bien les lire. Vous devrez ensuite répondre à des questions, lisez attentivement les consignes avant d'y répondre. **Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse aux questions, merci de répondre le plus spontanément possible.**

Vos droits à la confidentialité

Vos réponses sont strictement **anonymes**. Nous ne collecterons aucune information permettant de vous identifier. Seule la stagiaire aura accès aux réponses anonymes afin de pouvoir les traiter. Les réponses seront analysées uniquement d'un point de vue statistique et seront traitées de manière confidentielle. Aucun transfert de données en dehors de l'Europe n'est opéré pour ce traitement.

Vos droits de vous retirer de la recherche en tout temps

Votre participation à cette étude est volontaire. Vous êtes libre de refuser de participer et de vous retirer à tout moment sans justification, en fermant la page.

Vos droits de poser des questions en tout temps

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter l'association AUDACIA, **siege@audacia-asso.fr** .

Risques possibles

Il n'y a pas de risques connus à participer à cette étude.

Diffusion

Les résultats agrégés de cette étude seront présentés à l'association AUDACIA ou publiés comme article dans un journal scientifique. Dans tous les cas, vous ne serez pas identifiable dans le matériel publié.

En cochant "OUI" ci-dessous vous certifiez que vous avez lu et compris les informations précédentes, que vous avez plus de 18 ans avant de répondre au questionnaire.

Annexe J

Message de Fin

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre participation à notre étude. Votre implication est essentielle pour la compréhension des processus psychologiques que nous étudions.

Notre étude vise à analyser les facteurs qui peuvent influencer l'acceptation de l'ouverture de logements sociaux dans son voisinage.

Nous vous rappelons que toutes les informations recueillies pendant l'étude sont anonymes et seront traitées de manière confidentielle.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur l'étude que nous menons, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : siege@audacia-asso.fr .